

Master 2 Mention santé publique
Parcours « Enfance, jeunesse :
politiques
et accompagnements »
Promotion : **2017-2018**

Opérationnalisation de la démocratie participative auprès des jeunes 15-25 ans : quel processus pour quelles finalités ?

Etude de cas : les Assises de la jeunesse - ville de Lannion

Noémie GAMBLIN

26 juin 2018

*Sous la direction de
Fransez Poisson*

R e m e r c i e m e n t s

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de la Direction Education et Vie Sportive de la ville de Lannion pour leur accueil bienveillant lors de mon stage.

Je remercie également l'ensemble de l'équipe du pôle jeunesse. David, Fanny, Barbara, Camille, Clémence, Lou, Anaïs, merci à vous pour l'accueil, le soutien et les bons moments partagés lors de mon aventure lannionnaise. Je remercie également Alexandre, David et Aude.

Je remercie grandement Yann Le Carrer pour la confiance qu'il m'a accordée et pour les échanges riches d'enseignements et de convivialité.

Que nos chemins se recroisent !

Merci à Fransez Poisson, d'avoir accepté de suivre mon travail cette année. Merci pour ses précieux conseils.

Merci également à mes camarades et ami.e.s de promotion d'avoir rendu nos temps de pause tout aussi riches que nos heures de cours !

Merci à mes ami.e.s de plus longue date, présents depuis des années, et encore présents cette année malgré la distance.

S o m m a i r e

Introduction.....	7
1. Le service jeunesse de la ville de Lannion : historique et enjeux.....	12
1.1. Diagnostic de territoire : la construction de la ville et ses impacts sur la jeunesse lannionnaise.....	12
1.2. Des orientations politiques pour la jeunesse : une construction longue et discontinue.....	16
1.3. La commande politique des Assises de la jeunesse, quels enjeux ?.....	19
2. L'opérationnalisation du concept de démocratie participative.....	22
2.1. Un concept en plein débat.....	22
2.2. Synthèse de la démarche : plusieurs étapes complémentaires de participation	25
2.2.a. 1 ^e étape : une consultation publique.....	25
2.2.b. 2 ^e étape : une démarche d'« aller-vers ».....	25
2.2.c. 3 ^e étape : les trois acteurs autour de la table.....	27
2.2.d. 4 ^e étape : la co-construction des actions.....	27
2.3. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre.....	29
3. Les Assises de la jeunesse comme point de départ d'une politique de jeunesse.....	33
3.1. Positionnement et discours des élus au cours de la démarche.....	33
3.1.a. Les tables rondes : échanger sans dominer.....	33
3.1.b. La restitution : une prise de position publique.....	34
3.1.c. Le séminaire d'élus comme espace de négociation ?.....	35
3.2. Les Assises : pour quelle politique de jeunesse ?.....	37
3.3. Démocratie participative à long terme : quels constats pour quelles propositions ?.....	39
Conclusion.....	44
Bibliographie.....	47
Liste des annexes.....	50
Annexe n°1 : organigramme DEVS.....	51
Annexe n°2 : carte de Lannion.....	52
Annexe n°3 : questionnaire 2015.....	53

Annexe n°4 : résultats questionnaire 2015.....	58
Annexe n°5 : questionnaire Assises 2017.....	60
Annexe n°6 : proposition d'action - démocratie participative.....	62

Liste des sigles utilisés

ARESS	Agence de recherche et d'évaluation en sciences sociales
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
CNAJEP	Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaires
ENSSAT	École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie
ETP	Équivalent temps plein
FJT	Foyer des jeunes travailleurs
GRETA	Groupement d'établissements
IFAS	Institut de formation en aide-soignant
IFSI	Institut de formation en soins infirmiers
IUT	Institut universitaire de technologie
LTC	Lannion-Trégor-communauté
NOTRe (loi)	Nouvelle organisation territoriale de la République
PEDT	Projet éducatif de territoire
PEL	Projet éducatif local
PIJ	Point information jeunesse
SAP	Service d'accueil progressif

Liste des figures

Figure 1 : Evolution de la population en Bretagne entre 2009 et 2014

Figure 2 : Evolutions démographiques comparées entre 1968 et 2015

Figure 3 : Axe chronologique du découpage des âges de la jeunesse

Figure 4 : Tableau récapitulatif de la participation des Assises de la jeunesse

INTRODUCTION

Ces dernières années, les politiques publiques, tant au niveau national qu'au niveau local, sont amenées à intégrer un nouvel acteur dans leur élaboration : les citoyens (Bacqué, Rey, Sintomer, 2005). La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 oblige notamment les communes de plus de 80 000 habitants à mettre en place des conseils de quartiers, sous la forme et selon les modalités que souhaite la mairie (L2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). De plus, l'article L2143-2 stipule que « *Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune* ». Enfin, le « *dialogue structuré* » mis en place au niveau européen en 2006, cherche à favoriser le dialogue entre les citoyens, la société civile et les responsables politiques, pour une recherche de meilleure « *efficacité des politiques publiques* ». C'est actuellement le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaires (CNAJEP), qui coordonne et diffuse cette méthode de construction des politiques publiques au niveau national, régional et local. La commune, premier échelon de proximité, devient alors un territoire propice à la concertation publique et à l'engagement des citoyens dans la vie de leur cité. Pour répondre à cette nouvelle variable, on voit apparaître depuis les années 2000, un foisonnement de dispositifs de démocratie participative. Cette notion, apparue dans les années 1960 (Blondiaux, 2008), s'inscrit en opposition à la démocratie représentative, dite « *classique* », basée sur les élections et les débats en assemblée. L'enjeu est de créer des espaces de concertation et de débat publics, pour que les citoyens puissent participer à la vie politique de leur territoire, et ce en dehors des temps d'élections. Cela montre un changement de vision de l'action publique qui passe d'une logique descendante de la conception des politiques publiques, où le citoyen n'a qu'un rôle de consommateur, à une vision plus horizontale où le citoyen, en plus d'être consommateur de l'action publique est également « *autonome, éclairé et actif* » dans l'élaboration de ces politiques (Borraz, Guiraudon, 2010). Un changement de paradigme qui amène les communes à repenser leurs méthodes d'action et leur processus d'élaboration des politiques publiques et ce, grâce à différents outils : conseils citoyens, conseils de quartiers, concertations publiques, budgets participatifs, etc.

C'est dans ce contexte que la ville de Lannion (22) a mis en place plusieurs démarches s'inscrivant dans cette mouvance de démocratie participative : des conseils de quartiers, un

conseil citoyen dans chacun des deux quartiers prioritaires (issus du contrat de ville), ou encore un projet de réhabilitation du centre-ville *Lannion 2030* issu d'une grande concertation publique ou encore, les Assises de la vie associative. De manière plus spécifique, la ville de Lannion est dans une constante recherche d'interrogation des citoyens. Sur la question des rythmes scolaires par exemple, les parents d'élèves étaient invités à donner leur avis sur le retour, ou non, à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018¹. Le service culturel, lui aussi, a interrogé les citoyens sur leurs pratiques culturelles via un questionnaire, dans le but de mieux les connaître et de mieux comprendre pourquoi certains citoyens sont éloignés des différents lieux publics dédiés à la culture et des événements culturels de la ville. Cette mission, tout comme la mission d'évolution du fonctionnement des conseils de quartiers et des conseils citoyens a été réalisée par un volontaire en service civique. C'est dans cette dynamique globale de concertation publique que la ville de Lannion a souhaité mettre en place les Assises de la jeunesse.

Ce projet vise donc à donner la parole aux jeunes qui ont entre 15 et 25 ans et qui vivent à Lannion de par leur résidence ou leurs activités. L'objectif est de créer des espaces d'échanges entre ces jeunes et les élus de la ville pour la mise en place d'actions concrètes qui répondent aux problématiques qu'ils rencontrent. Faire participer les jeunes à la vie de leur cité est un enjeu qui n'est pas spécifique à la ville de Lannion. En effet, de nombreuses autres villes ont mis en place des dispositifs de concertation de la jeunesse ces dernières années : [Montreuil](#) (93, 2017), [Rennes](#) (35, 2017), [Poitiers](#) (86, 2017), [Saint-Nazaire](#) (44, 2016), etc. Ces villes ont choisi des formats de participation différents et des temporalités spécifiques, répondant aux particularités de leur territoire : l'environnement, les objectifs de la participation ou encore la tendance politique. Nous pouvons alors nous interroger sur les raisons de ce récent engouement à faire participer les jeunes à la vie politique locale. De nombreuses études ont montré que les jeunes ont de plus en plus de défiance vis-à-vis de institutions politiques, des femmes et des hommes politiques et de la politique en général (INJEP 2012, 2015, CEVIPOF 2018). Antoine Bevort (2009) qualifie la crise du politique comme celle de la représentation et non celle de la participation, ramenant le problème aux personnalités politiques et non aux citoyens. Face à ce constat, les institutions politiques locales ont cherché à rétablir la confiance que les jeunes peuvent avoir en elles, en créant un ou des espaces qui permettent de faciliter l'expression de l'avis des jeunes dans le débat public. Cela a conduit au développement de ce que les élus de la ville de Lannion ont appelé la « *démocratie participative jeunesse* », qu'il s'agit de définir.

¹ Nous pouvons regretter que les enfants n'aient pas été consultés directement.

Nous pouvons estimer que la mise en place de processus de démocratie participative jeunesse est le résultat de la rencontre entre deux volontés législatives. D'un côté, comme évoqué précédemment, le rapprochement de tous les citoyens à la vie politique publique avec la loi relative à la démocratie de proximité de 2002². De l'autre, la prise en compte de la parole des enfants, notamment dans la vie citoyenne, issue des articles 12 à 15 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) de 1989. Ceux-ci énoncent les droits de participation des enfants avec : la liberté d'opinion (art. 12), la liberté d'expression et d'information (art.13), la liberté de conscience et de religion (art.14) et la liberté d'association et de réunion (art. 15). Au niveau européen, la Charte européenne de participation des jeunes à la vie locale et régionale de 1992, et révisée en 2003, stipule dans son préambule que « *Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure* ». De plus, cette charte reconnaît la participation à la vie de la cité comme « *une expérience de socialisation et d'intégration sociale propre à favoriser l'imagination et la proposition* » (Unicef, 2011). Ce sont ces deux axes législatifs qui amènent les institutions publiques à s'ouvrir aux avis et aux propositions des enfants et des jeunes. Cependant il faut distinguer ce que l'on entend par participation lorsque l'on parle de celle des enfants et de celle des jeunes. La première a plutôt un objectif pédagogique basé sur l'apprentissage de la citoyenneté alors que la deuxième a plutôt une vocation d'intégration sociale (Conseil de l'Europe, 2015).

A Lannion, le projet des Assises, voulu par les élus et porté par le service jeunesse, a donc pour vocation de permettre à tous les jeunes de Lannion de donner leur avis sur la ville dans son état actuel, sur les freins qu'elle peut engendrer dans leur vie quotidienne et d'émettre des propositions d'amélioration pour le conseil municipal. Toute cette réflexion s'est basée sur deux grands champs de questionnements, issus de la municipalité : « *Quelle participation des jeunes à une vie lannionnaise dynamique ?* » et « *Comment établir une démocratie participative jeunesse sur le territoire de Lannion ?* ». Ce projet a démarré dès le mois de janvier 2017 avec la diffusion d'un questionnaire détaillant ces deux champs de questionnement et s'est poursuivi à la rentrée scolaire 2017 avec des ateliers de discussion avec les jeunes, un temps de concertation avec les élus et les techniciens de la ville et enfin, la rédaction des propositions faites par les jeunes dans le but d'une restitution en public au mois d'avril 2018. Les Assises ont donc duré plus d'un an.

² L-2143 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ma mission de stage a débuté le 23 octobre 2017. Elle portait sur la mise en place et l'animation en tant que modérateur des différentes étapes constituant des Assises de la jeunesse, de la relation partenariale avec le comité de suivi³ et de la rédaction du recueil de propositions, faites par les jeunes, à destination des élus et du comité de suivi (ceci au sein de l'équipe du service jeunesse⁴). De manière globale, la position de stagiaire universitaire a permis de faire le lien entre le comité de suivi et les jeunes. D'un point de vue réflexif, l'objectif des Assises est de mieux connaître le public 15-25 ans afin d'ajuster la politique jeunesse de la ville en intégrant les enjeux inhérents au processus d'autonomisation de toutes les jeunes lannionnaises dans l'offre de service public qui leur est destinée.

Un projet d'une telle ampleur, tant par sa durée que par ses objectifs, interroge sur sa faisabilité, sur les conditions de mise en œuvre et sur l'impact que la participation des jeunes peut avoir sur les politiques publiques. En effet, les processus de démocratie participative sont fortement critiqués quant à l'impact réel de la participation sur la prise de décision (Blondiaux 2004, Koebel 2007, Monbeig 2007).

Face à ces différents constats, ce travail tentera d'identifier : par quels moyens les acteurs publics locaux peuvent mettre en œuvre un processus de démocratie participative jeunesse ? Et comment la participation des jeunes peut-elle influencer l'élaboration des politiques publiques ?

Nous tenterons de répondre à ces questions en nous basant sur l'expérience des Assises de la jeunesse de la ville de Lannion, notamment en observant le travail de l'équipe du service jeunesse de la ville. Au cours de ce travail, nous entendrons par « jeunes », le public visé par ce dispositif : les 15-25 ans.

Dans un premier temps, il conviendra d'analyser l'évolution du service jeunesse de la ville de Lannion afin de montrer comment différents enjeux sont apparus et ont amené à la mise en place des Assises de la jeunesse. Pour cela, nous nous appuyerons sur un diagnostic du territoire, nous montrerons l'historique de la politique jeunesse de la ville, elle-même issue de la politique éducative, sur les trente dernières années et nous rappellerons la commande politique initiale de la municipalité.

Dans un deuxième chapitre, il s'agira de démontrer comment opérationnaliser le concept de démocratie participative auprès des jeunes. Pour ce faire, nous reviendrons sur ce concept,

3 Instance de suivi des Assises composée de partenaires institutionnels

4 Voir annexe n°1 : organigramme

et notamment les critiques qu'il suscite afin de montrer, dans un second temps, comment, dans la mise en œuvre des Assises de la jeunesse, le service jeunesse a fait pour limiter les dérives des dispositifs de démocratie participative qui peuvent exister. Enfin nous reviendrons sur les moyens qui ont été nécessaires à la mise en œuvre des Assises, pour tenter de montrer quels sont les éléments essentiels à l'opérationnalisation des processus de démocratie participative.

Enfin, dans un troisième et dernier chapitre, nous tenterons d'analyser quelle politique de jeunesse peut se construire à la suite des Assises. Il conviendra de revenir sur le positionnement des élus à trois différents moments du projet. Nous verrons ensuite quelle politique de jeunesse peut émaner des propositions des jeunes. Enfin, pour conclure ce troisième chapitre, nous montrerons comment les jeunes voient leur participation à plus long terme, en se basant sur les solutions qu'ils ont évoquées pendant l'année.

1. LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE LANNION : HISTORIQUE ET ENJEUX

Après avoir exposé comment les différentes particularités du territoire influent sur la vie des jeunes de Lannion, et sur leur processus d'autonomisation, il conviendra de revenir sur l'historique de la politique éducative de la ville. Cette rétrospective permettra de comprendre les enjeux qui ont amené à la mise en place des Assises de la jeunesse. Enfin, nous reviendrons sur la commande politique initiale des Assises afin de mieux saisir les questionnements des élus.

1.1. Diagnostic de territoire : la construction de la ville et ses impacts sur la jeunesse lannionnaise

La ville de Lannion, située dans le département des côtes d'Armor (22), et compte près de 20 000 habitants, est la ville centre de la communauté d'agglomération Lannion-Trégor-Communauté (LTC) qui compte, depuis le 1^{er} janvier 2017⁵, 118000 habitants et regroupe 60 communes. Le territoire s'est construit économiquement grâce à deux secteurs d'activité principaux : les télécoms et le tourisme. La *Côte de Granit Rose* est réputée et attire de nombreux touristes chaque année. Cela créé un secteur d'embauche saisonnier important, et notamment pour les jeunes. L'autre secteur dynamique pour le territoire est le secteur des télécoms. En 1960, Lannion a été désignée Centre national d'étude des télécommunications et attira alors de nombreuses entreprises du secteur. Aujourd'hui la technopôle Anticipa regroupe une centaine d'entreprises comme Orange, Alcatel ou Nokia, favorisant ainsi les activités de recherche dans ce domaine. Il en a découlé l'ouverture de l'école nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie (ENSSAT) et d'un Institut Universitaire de Technologie (IUT) rattaché à l'université de Rennes 1, qui propose des formations dans les domaines de l'informatique, des mesures physiques, de l'information et communication et des réseaux et télécoms. Il existe également à Lannion deux lycées proposant des formations post-bacs, notamment dans les systèmes photoniques et électrotechniques pour l'un et l'hôtellerie et la restauration pour l'autre. Il y a enfin un

⁵ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)

Institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants (IFSI et IFAS), rattaché à l'hôpital de Lannion. La ville accueille donc plusieurs filières post bac et chaque année, de nombreux jeunes viennent à Lannion pour leurs études. De plus, les lycées du territoire sont positionnés à Lannion ce qui augmente la présence des jeunes dans la ville dès la seconde. Il existe aussi des centres de formation (le Greta et le CLPS) ainsi que des foyers d'hébergement comme le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) ou un service d'accompagnement personnalisé (SAP) de l'association Beauvallon travaillant dans le domaine protection de l'enfance. Au total, il est estimé à 4000 le nombre de jeunes de 15 à 25 ans sur la ville, soit 20 % de la population globale.

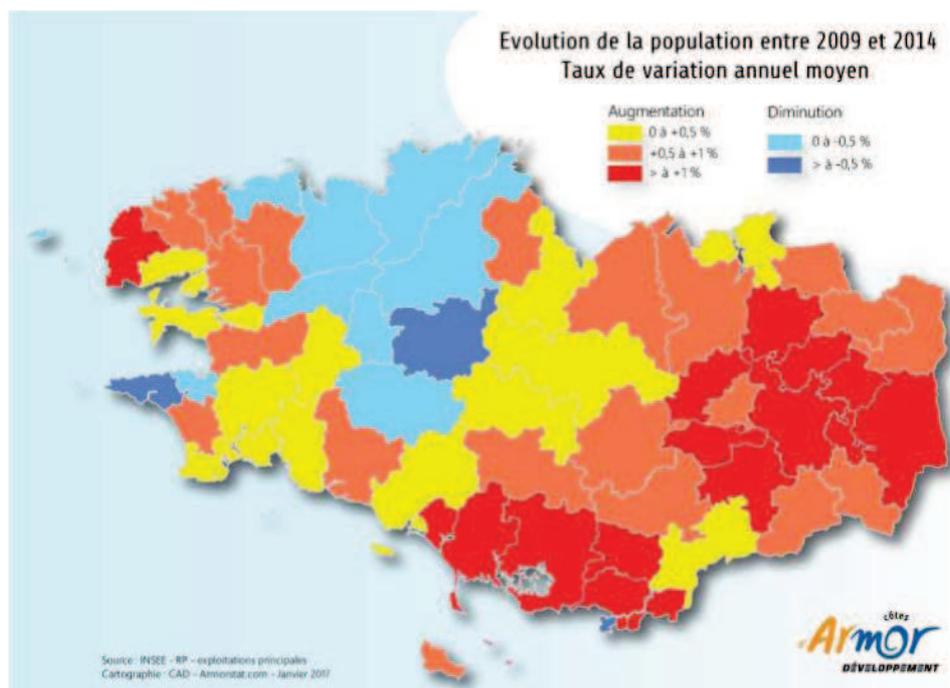
La ville s'est construite entre son ancien port et le développement de la technopôle. Même si sa superficie n'est pas étendue, il existe un réseau de transports en commun intralannionnais et un autre reliant Lannion aux communes alentour. Cependant, ce réseau ne permet pas de satisfaire les besoins de mobilité des jeunes, contraignant ainsi leurs pratiques dans la ville. Tant pour les étudiants allant de l'IUT au centre-ville⁶, que pour les lycéens qui sont contraints de rentrer chez eux aux horaires des cars scolaires, l'accès à la mobilité est un des gros problèmes pour les jeunes lannionnaises. C'est en effet un facteur essentiel à l'insertion des jeunes, notamment professionnelle, et donc de leur autonomisation. Les jeunes dépendent de la voiture, que ce soit celle de leurs pairs ou de leurs parents (lorsqu'ils n'ont pas le permis de conduire). Ils font aussi appel à des moyens de déplacements différents comme l'auto-stop. De plus, la ville de Lannion, comme beaucoup de villes de taille moyenne, doit également faire face à un phénomène de désertification de son centre-ville. Cette problématique est un véritable enjeu du mandat de l'équipe politique actuelle. Autant en ce qui concerne les locaux commerciaux que pour le parc d'habitat privé, le centre-ville perd en dynamisme et donc en habitants. C'est ce constat qui a fait naître le projet de réhabilitation du centre-ville, *Lannion 2030*, en concertation avec les lannionnais. Cependant, très peu de jeunes ont participé aux réunions et les Assises de la jeunesse s'inscrivent comme un outil permettant de nourrir les réflexions du projet *Lannion 2030*.

D'un point de vu politique, le parti socialiste s'est implanté depuis 1989. Dès lors, les listes constitutives de la majorité sont issues du parti socialiste, alliées à d'autres partis politiques comme le parti communiste ou les écologistes. Cette tendance politique a marqué le territoire par un fort investissement pour l'inclusion sociale avec la construction d'une politique éducative structurée.

⁶Voir annexe n°2 : carte de Lannion

L'un des principaux enjeux de la ville de Lannion reste l'enjeu démographique. La population a diminué de 0,2 % entre 2009 et 2014, dû notamment à l'attractivité économique, mais surtout professionnelle, des grandes villes comme Brest et Rennes (armorstat.com, 2017).

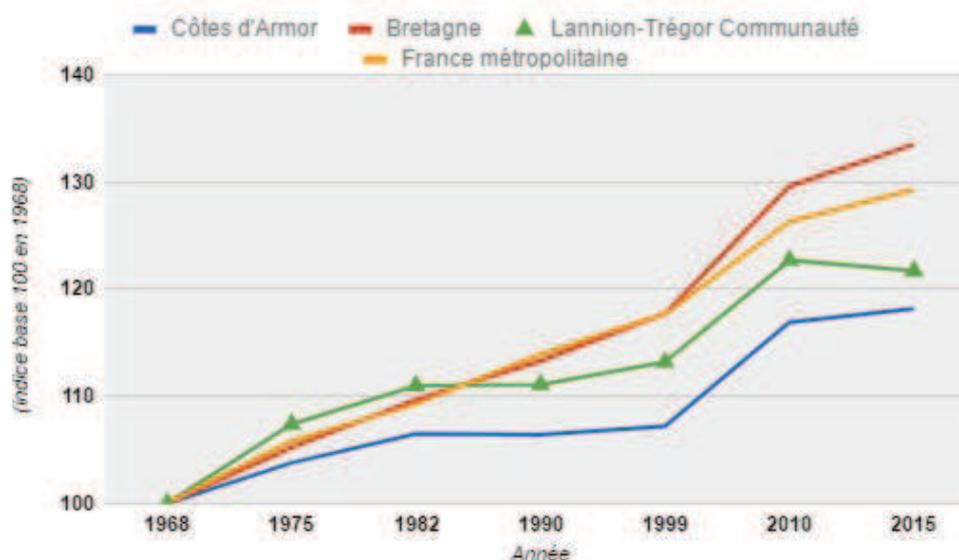
Figure 1 : Evolution de la population en Bretagne entre 2009 et 2014



Source : Armorstat.com

De plus, si l'on compare à l'échelle du département des Côtes-d'Armor et de la région Bretagne, nous pouvons voir que cette tendance est propre à la communauté d'Agglomération de manière générale.

Figure 2 : Evolutions démographiques comparées entre 1968 et 2015



Source : Armorstat.com

Il est à noter que ces deux figures représentent l'ancien découpage de la communauté d'agglomération, qui compte depuis le 1^{er} janvier 2017, 60 communes. Cependant, la baisse démographique est une tendance qui perdure sur le territoire.

Le conseil général des Côtes-d'Armor ainsi que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de LTC ont chacun réalisé une étude sur la jeunesse de leur territoire. Les résultats montrent que le territoire de Lannion a un taux d'emploi et un revenu médian inférieur à la moyenne nationale, un fort taux d'emploi saisonnier et une population de « ni, ni » importante. Il en ressort également des problématiques de logement, tant en termes de confort que de coûts au regard des opportunités professionnelles. Ces résultats montrent que les conditions ne sont pas remplies pour que les jeunes restent et investissent le territoire. Les jeunes lannionnais ont tendance à aller faire leurs études ailleurs, et ceux qui viennent les faire à Lannion, notamment pour la qualité et la réputation des formations proposées, ne trouvent pas l'intérêt de rester sur le territoire. Celui-ci, malgré les atouts qu'il propose, ne réunit pas tous les déterminants de l'attractivité, notamment économique, démographique ou culturel (La fabrique des cités, 2010). Face à ces contraintes, il est pertinent de retracer l'historique de la politique jeunesse du territoire, afin de voir s'il leur existe une réponse politique.

1.2. Des orientations politiques pour la jeunesse : une construction longue et discontinue

L'ancrage politique du parti socialiste sur le territoire depuis près de 30 ans, a permis la construction d'une politique éducative conséquente qui s'est renforcée au fil des années. Initiée dans les années 1990, la branche « jeunesse » de la politique éducative s'est construite sur deux décennies avec notamment l'ouverture de la Maison des Jeunes en 1996. Celle-ci fait partie des nombreux équipements construits par la ville dans ces années-là, et est située dans le quartier de Ker-Uhel, relevant de la politique de la ville. Ce choix a été fait sur le critère de proximité avec les populations les plus précaires. Cependant, en 2007, un audit⁷ de la politique enfance-jeunesse est réalisé par l'Agence de recherche et d'évaluation en sciences sociales (Aress) et met en avant l'intérêt d'alléger la présence éducative et d'animation dans les quartiers prioritaires, et ceci pour deux raisons : favoriser la fréquentation des équipements lourds et de droit commun qui existent dans le centre-ville, et éviter un entre-soi dans ces quartiers en favorisant la mixité sociale. Cet audit suggère également une réflexion autour d'un Projet Educatif Local (PEL), qui sera rédigé en 2010 avec comme principaux objectifs de « *permettre à tous les enfants et jeunes lannionnais d'accéder aux activités de loisir et aux équipements dédiés, d'améliorer la continuité éducative (faire le lien entre temps scolaire et hors scolaire), de prendre en compte la parole des enfants et des jeunes et de les traduire par des actes concrets sur la politique de la ville* ».

En ce qui concerne la jeunesse, l'audit de 2007 montrait également l'intérêt de recentrer l'action de la Maison des Jeunes aux 12-15 ans et de l'ouvrir à tous les jeunes de la ville. Enfin il préconisait de développer une action pour les 16-25 ans en centre-ville, en s'appuyant sur « *les équipements culturels et sportifs de la centralité* »⁸. Cependant, il a fallu attendre 2015 et l'ouverture de l'espace Sainte-Anne en centre-ville, pour que l'offre de service public évolue pour les 15-25 ans. En effet, avant sa délocalisation en centre-ville en 2016, le Point Information Jeunesse (PIJ) était situé au sein de la Maison des Jeunes, dans le quartier de Ker-Uhel, ce qui avait pour conséquence de limiter sa fréquentation⁹. De plus, même si la Maison des Jeunes est ouverte aux jeunes jusqu'à 18 ans, dans les faits ce sont bien les 11-15 ans qui la fréquente, de par l'offre d'animation qu'elle propose, sa

7 Document interne

8 Document internes

9 Le PIJ était déjà situé proche du centre-ville avant 2008, mais le choix a été fait de rassembler les structures d'accompagnement des jeunes dans le quartier de Ker-Uhel pour assurer la continuité entre les tranches d'âge.

réputation de lieu plutôt destiné aux adolescents mais aussi les usages de la tranche d'âges 15-18 ans. Cette tranche d'âge est en effet, en recherche d'autonomie, ce qui les amène à investir l'espace public plutôt que les structures d'animation (Deville, 2007). Cet audit a donc montré que, dans la réalité, la fréquentation des services publics jeunesse se différencie des orientations politiques et que le service jeunesse doit proposer autre chose pour les 16-25 ans. La politique jeunesse ne s'est pourtant pas adaptée à cette réalité de terrain, ne laissant aux 15-25 ans que le PIJ comme structure d'accompagnement, alors situé dans le quartier de Ker-Uhel. De plus, si l'on regarde le territoire dans sa globalité, il n'existe plus d'associations d'éducation populaire et, hormis la Mission Locale, la mission d'accompagnement de la jeunesse repose essentiellement sur la mairie. Pour une politique uniquement municipale, sans aucune délégation de service public, le seul accueil du PIJ (et de la Mission Locale) ne permet pas de satisfaire l'ensemble des besoins d'accompagnement des jeunes.

En 2015, la municipalité et la direction éducation et vie sportive se sont questionnées sur la pertinence de cette offre de service public. Lors du premier semestre 2015, la réflexion s'est orientée sur la possibilité de réduire l'offre du service jeunesse. L'équipe du service jeunesse a alors établi un diagnostic de service afin de mettre en avant les actions qu'elle menait auprès des jeunes, qu'elles soient d'animation ou d'accompagnement afin de montrer quelles seraient les conséquences d'une réduction, voire d'une suppression de l'offre.

Les animateurs de la Maison des Jeunes mènent en effet des actions sur différents domaines : des permanences d'accompagnement à la scolarité en lien avec les collègues, des animations musicales en partenariat avec l'école de musique, des départs en séjours courts lors des vacances ou encore des actions de prévention routière avec la police municipale. La suppression de ces actions auprès des adolescents, aurait signifié une baisse de la présence des animateurs auprès des ces derniers, alors qu'ils ont un rôle essentiel dans la construction de l'autonomie d'un jeune.

« Ceux-ci [les animateurs/médiateurs] sont des adultes avec un autre statut (ni parents, ni « institutionnels ») qui ont un contact facilité, qui permet la transmission d'informations, notamment de prévention. En l'absence de tels médiateurs, le jeune n'ira pas facilement questionner le monde adulte qu'il repousse temporairement pour se construire. »
(diagnostic de service interne)

Au cours de ce diagnostic, le service jeunesse a réalisé un questionnaire pour mieux connaître les besoins du public 12-25 ans du territoire¹⁰. Celui-ci a été diffusé dans les lieux de fréquentation des jeunes : les lycées, les établissements post-bacs, la Mission Locale, les collèges et le centre social. Il y a eu 346 réponses qui ont pu être analysées et qui ont permis d'avoir une meilleure connaissance des problématiques et des envies des jeunes sur le territoire. Ce questionnaire a notamment montré que les pratiques sont différentes entre les jeunes de 11 à 14 ans et les plus âgés. Quand les activités des plus jeunes sont principalement des loisirs dans les structures associatives sportives ou culturelles situées dans différents endroits de la ville, les 15-25 ans préfèrent se retrouver entre amis et dans le centre-ville. De plus, on peut noter que parmi les 18-25 ans ayant répondu, 41 % font part de freins à la pratique d'un loisir et 34 % de freins à la mobilité. Un résultat marquant de ce questionnaire est que, sur les 346 répondants, une seule personne a su identifier les missions et la localisation du PIJ¹¹. Finalement, ce double diagnostic, en interne et auprès des jeunes, a identifié des pistes d'amélioration de l'offre de service jeunesse et, début 2016, le service jeunesse s'est réorganisé en tenant compte des pratiques et des attentes des jeunes, notamment de la rupture qui existe chez ceux arrivants à la fin du collège (14-15 ans). Deux grandes missions ont alors été identifiées : l'animation, avec une équipe liée à la Maison des Jeunes pour les 11-14 ans, et l'accompagnement, avec un animateur jeunesse référant du PIJ, délocalisé en centre-ville au sein du nouvel espace culturel Sainte-Anne, afin qu'il ne soit plus assimilé à la Maison des jeunes et donc mieux identifié par les 15-25 ans. De plus, pour renforcer le pôle jeunesse, une « *accompagnatrice de projets jeunesse* » a été embauchée, avec comme mission d'aller à la rencontre des jeunes, là où ils sont, pour les soutenir dans leurs démarches et leurs projets divers. Cela permet au service d'avoir une vraie présence sur tout le territoire et de se faire identifier plus facilement par les jeunes.

Cette réorganisation du service traduit un changement de politique, passant d'une politique jeunesse 15-25 ans quasi inexistante à une politique jeunesse qui considère les jeunes 15-25 ans comme une ressource (Vulbeau, 2001), capable d'initiatives et de projets variés qu'il s'agit d'accompagner. La jeunesse est vue à présent comme une potentielle réponse à la redynamisation de la ville. À la suite de ce constat, la ville a décidé de mettre en place les Assises de la jeunesse qui étaient inscrites dans le programme politique des dernières

10 Voir annexe n°3 : Questionnaire 2015

11 Voir annexe n°3 : Questionnaire 2015 (questions n°15 et 16)

élections municipales. Initialement prévues de septembre 2016 à avril 2017, afin de poursuivre la dynamique de diagnostic et du travail de partenariat engagé avec les structures pour la diffusion du questionnaire, elles ont été décalées à la rentrée 2017 pour cause d'élections présidentielles.

1.3. La commande politique des Assises de la jeunesse, quels enjeux ?

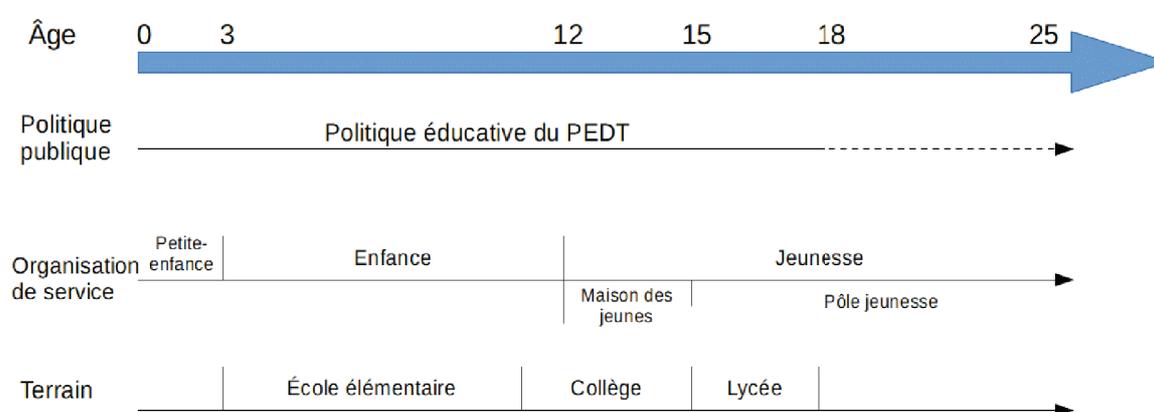
Les Assises de la jeunesse sont issues d'une volonté politique d'établir une politique jeunesse qui s'adresse à tous les jeunes de Lannion et qui soit basée sur « un travail avec les partenaires et la participation des jeunes ». L'objectif annoncé est de « faciliter l'intégration de la jeunesse, composante forte et positive dans la cité »¹². La volonté de faire participer les jeunes à la vie publique locale, rejoint celle de la politique éducative inscrite dans le Projet Educatif De Territoire (PEDT). En effet, un des objectifs pédagogiques du PEDT est de « participer à la construction de la pensée citoyenne de l'enfant et de l'adolescent par la mise en œuvre d'ateliers d'expression sur des sujets donnés »¹³. Certes, un PEDT est un texte législatif et réglementaire et n'établit que des orientations et non des contraintes (Becquet, 2018) mais les élus de la ville de Lannion y accordent une très grande importance dans le respect des objectifs qui y sont fixés. Il est également à noter que la politique éducative du PEDT concerne uniquement les enfants et adolescents jusqu'à 18 ans et qu'il n'existe pas de document officiel explicitant la politique jeunesse jusqu'à 25 ans. Cependant, avec les Assises de la jeunesse, nous voyons que la mairie souhaite poursuivre l'axe de « *formation citoyenne* » avec les jeunes majeurs. Ce sont finalement les axes de travail élaborés dans le cadre de la politique éducative, destinée aux 0-18 ans, qui guident les orientations politiques concernant la jeunesse. De ce fait, il est nécessaire de souligner l'enchevêtrement des tranches d'âges entre les politiques publiques de la mairie, l'organisation des services et les réalités de terrain. En effet, officiellement, le PEL et le PEDT couvrent les 3-25 ans mais les 18-25 ans ne sont que très peu abordés dans ces documents, même si des grandes orientations jeunesse existent depuis le diagnostic de 2015. En parallèle, le service enfance gère les questions relatives aux enfants de 3 à 11 ans (notamment les rythmes scolaires à l'école élémentaire, l'organisation des temps extra-

12 Extraits des documents de service

13 Extrait du PEDT 2017-2020

scolaires, etc.) et les 12-25 ans sont du ressort du service jeunesse, qui lui-même est sous-divisé entre la Maison des jeunes pour les adolescents 12-14 ans, et le pôle jeunesse pour les jeunes 15-25 ans. C'est-à-dire que l'organisation des services considère qu'un individu traverse plusieurs étapes dans son développement : enfance, adolescence, jeunesse pour arriver à l'âge adulte. Alors que la politique éducative ne considère pas le temps de la jeunesse et distingue uniquement le temps de l'enfance et de l'adolescence dans le PEDT. Enfin, du point de vue des jeunes, la rupture de pratiques est plus marquée vers 14-15 ans, correspondant en moyenne à la fin du collège. C'est un âge où l'individu est en recherche d'indépendance, d'autonomie, et met de la distance avec les institutions et les adultes. Le schéma suivant tente de résumer ces différents points de vue.

Figure 3 : Axe chronologique du découpage des âges de la jeunesse



Ce schéma montre la nécessité d'établir une vraie orientation politique concernant la jeunesse, définie par les enjeux qui la traversent afin de clarifier les politiques publiques existantes afin de les rendre cohérentes avec les réalités de la jeunesse.

La commande politique des Assises souhaite répondre à deux champs de questionnement. Le premier est d'interroger les jeunes pour savoir « *Comment établir une démocratie participative jeunesse sur le territoire de Lannion ?* ». Il s'agit ici pour l'institution de comprendre comment les jeunes voient leur participation à la vie politique locale, via des dispositifs de démocratie participatifs notamment. Il y a également l'envie pour la mairie de montrer leur intérêt à écouter ce que les jeunes ont à dire. Par exemple, l'un des constats qui a été fait lors de mon stage est l'absence du public jeune aux conseils de quartiers et aux conseils citoyens de la ville. Par le biais des Assises, les techniciens de la ville auront

l'occasion d'expérimenter d'autres formes de concertation publique avec les jeunes afin de réussir à identifier un fonctionnement qui leur convienne mieux dans le but de pérenniser le dialogue entre les jeunes et les élus. L'objectif en interne est de prendre en compte les avis des jeunes exprimés lors des Assises par les jeunes pour les intégrer à la politique locale.

Le deuxième champ de questionnement que les élus souhaitent aborder avec les jeunes lors des Assises est : « *Quelle participation des jeunes à une vie Lannionnaise dynamique ?* ». Cette question renvoie à l'identification de la participation actuelle¹⁴ des jeunes, comment peuvent-ils être acteur dans la ville, prendre des initiatives, monter des projets, s'engager, participer aux événements locaux, etc. D'un point de vu extérieur cette question n'est pas très précise et, nous le verrons dans la deuxième partie de ce travail, elle n'a pas directement fait partie des échanges avec les jeunes, mais s'est déclinée en multiples sous-catégories.

Finalement, l'objectif pour la mairie est donc de mieux connaître ce public 15-25 ans qui ne fait pas l'objet d'une politique publique définie mais qui peut être une ressource essentielle au regain de dynamisme nécessaire au territoire, notamment au travers d'actions transversales ou partenariales.

À la suite de ce diagnostic, il convient d'identifier comment l'équipe du pôle jeunesse a traduit ces enjeux de politiques publiques et la volonté municipale de mettre en place un dispositif de démocratie participative jeunesse en actions de terrain qui permettent de répondre aux deux champs de questionnement évoqués.

14 Sous-entendu, avant le début des Assises.

2. L'OPÉRATIONNALISATION DU CONCEPT DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Dans cette partie, il s'agira de s'attarder sur le concept de démocratie participative afin de montrer comment le service jeunesse de la ville de Lannion a mis en place ces Assises. Cela nous permettra de revenir sur les deux conditions qui ont été nécessaires à ce projet : le temps et les ressources humaines.

2.1. Un concept en plein débat

Au regard de la littérature, le terme de démocratie participative est apparu pour se distinguer des pratiques de la démocratie représentative classique (élection de représentants, procédures parlementaires, référendum...). En effet, les débats publics, les dispositifs de concertation, de consultations ou encore les budgets participatifs sont des dispositifs qui permettent aux citoyens d'intervenir dans la vie de la cité entre deux élections. Cependant, ce terme ne fait pas l'unanimité auprès des chercheurs en sciences politiques et en sociologie. L'un des problèmes soulevé par le terme de « *démocratie participative* » est le pléonasme (Gaudin 2010) qui s'en dégage. Jean-Pierre Gaudin revient en effet à la définition de la « *démocratie* » qui traduit un gouvernement où la souveraineté est exercée par le peuple et qui, de ce fait, implique une participation des citoyens. Hormis cette approche linguistique du terme, l'un des problèmes que soulève ces dispositifs est l'ampleur de la participation des citoyens et l'impact qu'elle a sur les politiques publiques. En effet, le nombre de personnes participant au dispositif ainsi que leur degré de participation, sont à prendre en considération et à questionner pour apprécier la contribution réelle des citoyens à la vie de la cité. La démocratie participative a donc deux volontés : faire participer le plus grand nombre à la vie politique et avec un degré d'implication et de participation le plus haut possible. Ces deux aspects de la participation ont toujours été au cœur de la réflexion de l'équipe du pôle jeunesse lors de la mise en œuvre des Assises de la jeunesse.

Les dispositifs de concertation sont les outils les plus répandus de la démocratie participative. Les conseils de quartiers notamment, permettent aux citoyens de discuter entre eux et avec des représentants de la mairie pour émettre des avis sur des questions qui

les concernent directement. Dans cet exemple, il est reconnu au citoyen une « *expertise d'usage* » (Charre, 2009) ou un « *savoir indigène local* » (Baltrix, 2010) qu'il défend dans ces instances. Celles-ci sont d'ailleurs ouvertes à tous mais dans la pratique, ce sont les citoyens conscients de leur expertise qui sont présents, investis et qui « participent ». Nous pouvons même parler de « participant professionnel ». Cette dérive de pratique met en évidence la capacité ou non d'un individu à exploiter son expertise pour la mettre au service du développement de la cité. De manière plus générale, la démocratie participative ne devient-elle pas une nouvelle forme de démocratie représentative (Tournon, 2009), où les citoyens ayant la capacité à mobiliser leurs connaissances deviennent ainsi les représentants de leurs pairs ? D'un autre côté, la participation de tous est-elle vraiment possible ? La réponse semble être évidemment non mais il est pertinent de le justifier. Premièrement, tout le monde n'a pas envie de participer, et comme il y a un taux d'abstention, plus ou moins important, lors d'un vote, il y a également une part de non participation dans la démocratie participative. Deuxièmement, la participation de tous suppose un système de transmission des informations efficace qui permette à chacun d'avoir accès aux informations (Tournon, 2009). Et enfin, comme évoqué précédemment, la capacité à mobiliser son expertise d'usage demande des compétences. Celles-ci sont souvent détenues par les classes sociales supérieures et la représentation de toutes les réalités sociales n'est donc pas toujours assurée dans les instances de démocratie participative. La détention du pouvoir par les classes supérieures et leur surreprésentation dans les instances de démocratie représentative (Koebel, 2007) est un phénomène qui peut donc également se transposer dans les instances de démocratie participative. Même si ce constat n'est pas commun à tous les dispositifs de démocratie participative, il renvoie au débat entre participation et inclusion (Young, 2000) et montre la nécessité constante d'assurer une place pour tous dans ces dispositifs.

Le degré de participation est également à mettre en lumière pour apprécier l'aspect participatif d'un dispositif. Par exemple, l'échelle de Arnstein (Arnstein, 1960) met en évidence 8 degrés de participation répartis en 3 catégories : « *non participation* », « *coopération symbolique* » et « *pouvoir effectif des citoyens* ». Les deux premiers niveaux sont des dispositifs qui ne sont pas considérés comme participatifs. Les trois suivants sont qualifiés de coopération symbolique car la participation est réelle avec des échanges entre les citoyens et les élus mais le pouvoir de décision reste aux mains de l'instance décisionnelle. Les trois derniers niveaux sont des degrés de participation qui confèrent un pouvoir de décision aux citoyens soit par un partenariat, soit de manière directe. En nous

basant sur cette échelle, l'organisation initiale des Assises de la jeunesse, se situe au niveau 5 de participation appelé « *la réassurance* ». En effet, ce degré de participation permet aux citoyens de donner des conseils et de faire des propositions mais en laissant l' élu seul juge de la faisabilité et de la légitimité de ces propositions. En outre, la catégorisation de ce niveau reste ambiguë et est vraiment à la frontière avec la catégorie la plus poussée de la participation. En effet, les citoyens ont une réelle influence sur les personnes qui détiennent le pouvoir de décision, mais pas encore sur les décisions en tant que telles.

Suivre cette échelle de répartition peut être réducteur ou limiter l'angle d'analyse lors de la mise en œuvre d'un projet de démocratie participative. Malgré tout, cela nous a permis d'identifier les éléments sur lesquels agir pour faire des Assises de la jeunesse un dispositif qui confère un pouvoir de décision, ou une partie, aux jeunes de Lannion. Les élus de la ville souhaitent inclure l'avis des jeunes dans leurs politiques publiques de jeunesse mais aussi d'aménagement urbain, de développement économique, de pratiques culturelles, etc. Cependant, les Assises de la jeunesse n'ont pas comme volonté de donner une partie du pouvoir de décision aux jeunes.

De plus, la professionnalisation et la rémunération des politiques, même au niveau local, sont des éléments qui interrogent sur la mise en place des dispositifs de démocratie participative. Puisque les personnes sont élues et rémunérées pour établir les politiques publiques et prendre des décisions, pourquoi faire appel aux citoyens dans des dispositifs de concertation ? Marion Paoletti (2009) apporte un élément de réponse à ce sujet. Il y a en effet eu un développement du statut de l' élu avec la professionnalisation de la politique au niveau local. Le citoyen élu a alors de nouveaux intérêts, notamment la rémunération. De plus, il est garant de l'intérêt général et ne peut donc plus penser comme un simple citoyen. Il va délaïsser son expertise d'usage pour rester neutre dans les choix de développement de la ville, au nom de cet intérêt général, et va donc avoir besoin des citoyens pour qu'ils donnent leur avis et témoignent de leurs pratiques quotidiennes réelles dans le débat public. Pour les Assises de la jeunesse, les élus ont besoin de l'avis des jeunes pour mieux définir leurs politiques publiques, puisque les pratiques de cette population leurs sont propres et les élus de la ville en sont éloignés.

Il s'agit maintenant d'identifier les différentes étapes des Assises afin d'apprécier la mise en œuvre de ce dispositif par l'équipe du pôle jeunesse de Lannion.

2.2. Synthèse de la démarche : plusieurs étapes complémentaires de participation

2.2.a. 1^e étape : une consultation publique

Les Assises de la jeunesse comprennent plusieurs phases. La première a été de diffuser un questionnaire¹⁵ auprès des jeunes pour mieux appréhender leurs habitudes de vie et connaître leur avis sur la vie à Lannion. Ce questionnaire a été diffusé au printemps 2017 dans les lieux de vie des jeunes : établissements scolaires et post-bac, les lieux culturels de la ville, le FJT, la Mission Locale, le centre social, les associations sportives, etc. 909 réponses ont été récoltées, sur les 4000 jeunes de cette tranche d'âge identifiés sur la ville. Certes cette étape est purement consultative, avec un degré de participation faible puisque les jeunes répondaient à des questions prédéfinies, mais leurs réponses ont permis d'élaborer une base de données importante pour orienter le travail des phases suivantes. Les questions portaient sur la citoyenneté et « *la participation des jeunes à une vie lannionnaise dynamique* ». Cette approche quantitative a permis d'identifier six thèmes problématiques pour les jeunes sur lesquels les élus et le service jeunesse ont décidé de se pencher : les transports, les commerces, les événements, les animations et les loisirs, les lieux pour les jeunes et la place de la parole des jeunes dans le débat public. Cette dernière thématique, considérée comme problématique par les jeunes, a amené les élus à préciser leur commande politique. Il a donc été demandé au service jeunesse de réfléchir avec les jeunes à un moyen de faciliter le recueil de leur parole et la prise en compte de cette parole dans l'élaboration des politiques publiques. Les cinq autres thèmes n'ont pas été écartés mais les élus voulaient pouvoir se positionner, dès la fin des Assises, sur la proposition faite par les jeunes pour favoriser la démocratie participative jeunesse. Cette étape a aussi permis au service jeunesse de se rapprocher des institutions jeunesse afin d'amorcer de futures relations partenariales, notamment la présence de ces interlocuteurs dans le comité de suivi mis en place pendant les Assises. Enfin, ce fut également l'occasion pour les deux salariés du pôle jeunesse de se faire connaître par les professionnels de ces institutions mais surtout par les jeunes.

2.2.b. 2^e étape : une démarche d'« aller-vers »

Dans le but d'approfondir les résultats du questionnaire, la deuxième étape qui s'est déroulée de septembre à décembre 2017, a combiné des ateliers, des boîtes à idées, des

15 Voir Annexe n°5 : Questionnaire 2017

micros-trottoirs et des sondages sur les réseaux sociaux. L'objectif était de compléter le travail quantitatif effectué précédemment en allant à la rencontre des jeunes, dans les différents lieux où ils sont présents : les structures qu'ils fréquentent avec les ateliers et les boîtes à idées, l'espace public avec les micros-trottoirs et le numérique avec les réseaux sociaux. Cette démarche se voulait être une démarche « *d'aller-vers* ». Elle avait pour but d'échanger directement avec les jeunes, afin de préciser les résultats du questionnaire et de discuter avec eux des solutions qu'ils imaginaient pour répondre aux multiples problématiques évoquées. Sur la question des transports par exemple, les échanges avec les jeunes ont permis de constater que ce n'était pas le prix des trajets qui posait problème mais la fréquence des bus.

Les ateliers duraient en moyenne une heure avec des groupes composés d'une dizaine de jeunes. La posture des membres du service jeunesse était de lancer la discussion et de laisser les jeunes discuter entre pairs sur les questions abordées. Ces dernières portaient sur les 6 thématiques citées précédemment. L'intérêt de ces ateliers était de créer un espace d'échange et de débat entre les jeunes, pour qu'ils confrontent leurs points de vue, leurs réalités et leurs idées.

Cependant, pour ne pas exclure de la participation les jeunes qui ne sont pas rattachés à des structures spécifiques, le choix a été fait de compléter ce travail avec des ateliers ouverts à tous, communiqués sur les réseaux sociaux, ainsi que des rencontres dans l'espace public avec des micros-trottoirs. Ces derniers ont eu lieu dans la rue, dans les bars (le jeudi soir notamment), dans les espaces fréquentés par les jeunes comme le skate-park ou encore la cafétéria de l'espace culturel. Les jeunes ont pu alors désigner directement les problèmes qu'ils rencontrent dans la ville et les aménagements auxquels ils ont pensé.

Enfin, les jeunes sont également sur la rue numérique et il a paru évident et nécessaire d'échanger avec eux via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Snapchat). Comme les approches précédentes, les réseaux sociaux ont permis aux jeunes de faire part de leurs problèmes spécifiques mais aussi des idées qu'ils avaient pour y remédier. Cependant, la participation numérique n'est pas la « *solution miracle* » (Gourgues, 2013) et ne peut être que complémentaire.

Ces trois approches, tout comme le questionnaire, restent consultatives mais avec un degré d'implication plus élevé, puisqu'elles permettaient de préciser les difficultés rencontrées par les jeunes dans la ville et la manière dont ils y répondraient, mais aussi leur vision de la participation à la vie locale et leur conception de la citoyenneté. Concernant le recueil de la

parole des jeunes, le constat fait en interne, et qui sera confirmé par la suite par les jeunes, a été la nécessité d'avoir plusieurs moyens de communication jeunes-élus. Pour correspondre aux différentes pratiques des jeunes, il est apparu évident de réfléchir à différents moyens de participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques.

2.2.c. 3^e étape : les trois acteurs autour de la table

La troisième étape, qui a eu lieu en février 2018, a été la mise en place d'un temps de concertation entre les jeunes, les élus et les techniciens sous forme de tables rondes. Chaque table abordait une des thématiques évoquées en amont et était composée de 3 ou 4 jeunes, de l' élu et d'un technicien du service en question. L'objectif a été de permettre aux jeunes, après avoir pris connaissance de tous les constats réalisés lors des phases précédentes, de les présenter aux élus et aux techniciens afin d'approfondir avec eux, les enjeux et les freins éventuels pour chacun d'eux. Cette concertation a aussi permis aux agents et aux élus de la mairie d'échanger avec les jeunes sur les problèmes qu'ils avaient mis en évidence et de questionner les jeunes sur les différents constats afin de mieux comprendre leurs enjeux. En effet, les professionnels et les politiques connaissent les tenants et aboutissants de leur domaine de compétences respectifs mais ne le voient pas forcément sous le prisme du public jeune. Cette rencontre, en plus de créer un premier espace de rencontre entre les jeunes et l'institution, a permis d'estomper les *a priori* que chaque acteur avait sur les autres et de constater que les réflexions et les idées se rejoignent sur de nombreux domaines. De plus, l'expertise d'usage (Charre, 2009) des jeunes a été reconnue par l'institution ainsi que l'expertise technique (Charre, 2009) du service jeunesse. En effet, à la suite de cette concertation, les autres services de la ville ont commencé à faire appel au service jeunesse pour inclure les jeunes, ou du moins leur avis, dans leurs projets respectifs. Cette étape de concertation entre ce triptyque d'acteurs n'était pas prévue dans l'organisation initiale des Assises et a émané d'une réflexion commune sur la nécessité d'un premier contact entre les jeunes et l'institution avant la fin des Assises. Cette réflexion se basait sur le souhait de la municipalité à mettre en place une démocratie participative jeunesse sur le long terme et il nous est paru important d'instaurer un premier contact entre ces acteurs.

2.2.d. 4^e étape : la co-construction des actions

La dernière phase des Assises s'est déroulée de février à avril 2018 et a consisté à l'élaboration par les jeunes de solutions qui puissent répondre aux problèmes évoqués tout

au long des Assises. Celles-ci ont été pensées par les jeunes et co-rédigées entre eux et l'équipe du pôle jeunesse. Ce sont les constats établis en deuxième phase et les informations plus techniques apportées lors de la troisième phase, qui ont permis aux jeunes de construire des propositions d'actions et de projets qui leur correspondent et qui prennent compte des contraintes de la mairie et du territoire. L'équipe a organisé ces séances de co-rédaction sous forme de permanences à raison d'une fois par semaine, le mercredi de 13h à 15h. Toujours avec la volonté de ne pas exclure certains jeunes, d'autres créneaux se sont rajoutés notamment les soirs en semaine de 17h30 à 19h30. Lors de ces permanences, les jeunes étaient amenés à réfléchir à des solutions pouvant répondre aux différents problèmes évoqués. Les membres de l'équipe jeunesse animaient les discussions en relaçant les échanges. Pour cela, il nous fallait réaliser un travail de recherche en amont sur les actions existantes dans d'autres territoires. Cependant, certains jeunes qui ont participé à ces permanences venaient d'autres villes et ont pu amener leurs connaissances sur les actions qui y sont mises places, permettant un gain de temps non-négligeable dans la recherche d'idées. Par suite, les échanges aboutissaient à des pistes de solutions et l'équipe jeunesse était la plume des dires des jeunes pendant ces permanences. Enfin, à la suite de ces temps, nous reprenions le contenu de la rédaction pour qu'il corresponde au format du document à destination des élus. L'objectif était également de réfléchir à des solutions techniques pour chaque action.

Au final, ce sont 51 propositions qui ont été faites, allant du réaménagement des alentours du skate-park (mise en place de bancs et de poubelles), à la création d'un lieu spécialement dédié à la jeunesse en centre-ville. Cet espace pourrait être l'incubateur de dynamiques collectives et accompagnateur des initiatives de la jeunesse lannionnaise.

Les Assises de la jeunesse se sont clôturées le 14 avril lors d'une journée d'animations et de concerts organisée par le service jeunesse. Au sein de cette journée, un temps a été dédié à la restitution de la démarche des Assises et la présentation par 8 jeunes, des propositions¹⁶.

Le tableau suivant tente de récapituler ces 4 étapes.

¹⁶ Les jeunes qui ont présenté les propositions n'avaient pas forcément participé avant.

Figure 4 : Tableau récapitulatif de la participation des Assises de la jeunesse

	Étape n°1	Étape n°2	Étape n°3	Étape n°4
Outils de la participation	Questionnaire (cf. annexe 5)	Ateliers, micros-trottoirs, réseaux sociaux, boîte à idées	Concertation publique jeunes-élus-techniciens	Permanences de co-construction et co-rédaction des propositions
Nombre de participants (jeunes)	909	230	22	7
Durée	4 mois	4 mois	1 soirée	11 permanences (en 7 semaines)

Il convient maintenant de s'attarder sur les conditions préalables à la mise en place de ce projet.

2.3. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre

Comme nous venons de le voir, les Assises de la jeunesse représentent une démarche complexe qui s'est construite au fil du temps. Nous allons revenir sur trois conditions qui semblent nécessaires à la mise en œuvre d'un tel projet et à destination des jeunes : le temps, les ressources humaines et les ressources financières.

Les Assises de la jeunesse se sont déroulées sur près de 16 mois (de janvier 2017 à avril 2018). Ce temps long, comme, nous l'avons vu, a permis de multiplier les approches et les outils de participation : questionnaires, ateliers, micros-trottoirs, concertation sur les réseaux sociaux, temps d'échanges avec les élus, temps de travail pour la co-rédaction. L'objectif de proposer plusieurs approches est double : d'une part, attirer le plus de jeunes possible dans ces espaces de participation et d'autre part, pousser le degré de participation et d'implication le plus loin possible. Ceci revient à la définition de la démocratie participative évoquée plus tôt. De plus, mettre en place ces différents outils, grâce à cette temporalité longue, a mis le pôle jeunesse dans une démarche d'expérimentation et, de ce fait, en perpétuel questionnement sur l'intérêt, la faisabilité et la finalité de chaque action. Cette position est nouvelle pour le pôle jeunesse mais elle a apporté une dynamique

collective et mis en évidence les points à approfondir dans leur relation avec les jeunes. L'expérimentation est aussi montrée comme un levier aux politiques locales de jeunesse (Hbila, 2015) et l'expérience des Assises a mis en avant l'intérêt de se mettre dans cette logique pour s'adapter à ce public. Enfin cette temporalité longue a participé à une meilleure appropriation de la commande politique par l'équipe du pôle jeunesse. En effet, les Assises devaient débiter à la rentrée 2016, à la suite du diagnostic de service réalisé en 2015, mais ont été décalées d'un an pour ne pas se confondre avec les élections présidentielles. Ce report de date a amené le pôle jeunesse à réfléchir plus en détail à la mise en forme des Assises, et notamment à la diffusion du questionnaire¹⁷, qui n'était pas prévu dans le déroulé initial. Ce dernier était uniquement composé

« des ateliers de réflexion et de propositions de groupes de 10 à 15 jeunes au sein des lycées établissements post-bacs et lieux de vie. [...] des Agoras, réunions des représentants de chacun des groupes pré-cités en vue d'élaborer un ensemble de propositions cohérentes et communes » (mission de stage)

Cependant, nous avons vu que le questionnaire a été un outil pertinent de participation car il a permis d'orienter les axes de réflexion lors des ateliers et c'est également l'outil qui a mobilisé le plus de jeunes¹⁸. Enfin, si nous comparons la mission de stage initiale à la mise en œuvre réelle des Assises, nous voyons que la première étape d'ateliers a été complétée avec d'autres outils de recueil de la parole des jeunes, mais surtout que les Agoras ont été supprimés pour être remplacés par la concertation publique entre les jeunes, les élus et les techniciens. Cette modification a permis de continuer à proposer une participation pour tous, et non seulement aux « représentants » des groupes de réflexion (comme évoqué initialement) ; de supprimer le nom d' « Agora » qui ne parle pas aux jeunes ; d'organiser une première rencontre entre la mairie et les jeunes ; et d'assurer la diversité des propositions faites par les jeunes. En effet, avoir comme objectif d'amener un « ensemble de propositions cohérentes et communes » aurait pu restreindre l'imagination des jeunes. Le choix a été fait d'informer les jeunes, à travers le temps de février avec les élus, sur les contraintes et les possibilités de la mairie pour qu'ils soient en capacité d'émettre des propositions cohérentes avec les réalités du territoire et qu'elles émanent d'une volonté communes à la majorité des jeunes. Le chef de service n'était pas favorable à cette rencontre par peur que le rapport de force mette les jeunes en difficulté. Après réflexion, il nous a paru évident que si le souhait des élus était de créer une démocratie participative jeunesse à long terme, ils se devaient, eux aussi, de faire une démarche d' « aller-vers » en

17 cf. Partie II-B-i

18 cf. figure 2 : tableau récapitulatif de participation

direction des jeunes. L'argument du temps est donc primordial à la mise en place de tels dispositifs car il permet d'adapter un projet souvent pensé quelques mois en amont, de prendre le temps de le confronter à la réalité des jeunes du territoire mais également de faire évoluer les positionnements initiaux. Enfin, la fin des Assises ne marque en rien la fin du processus de construction du lien entre le service jeunesse et les jeunes, ainsi que la construction de la politique jeunesse du territoire.

L'autre élément majeur de la mise en place des Assises de la jeunesse ont été les ressources humaines à disposition. L'équipe du pôle jeunesse est composée du responsable de service et de 1,8 équivalents temps plein (ETP) salariés. Lors de cette année, l'équipe a été renforcée par un poste de stagiaire sur la mission des Assises (3 semaines par mois), une volontaire en service civique à 28h par semaine pour la mission de « *mobilisation des jeunes dans le cadre des Assises de la jeunesse via les outils numériques* » mais aussi de quatre autres volontaires en service civique sur la mission d'« *ambassadeur.rice.s de la jeunesse* », et qui sont intervenus dans l'organisation à des moments spécifiques. Ce sont ainsi 9 personnes qui ont participé à la mise en place de ces Assises, à des échelles différentes. Entre l'organisation et l'animation des ateliers, la réalisation des micro-trottoirs et les relations partenariales avec les membres du comité de suivi, la mission était dense. De plus, toutes les actions mises en place se devaient d'être communiquées de manière importante pour que les jeunes soient au courant de ces actions et qu'ils puissent se saisir de ces espaces de participation.

La mobilisation des jeunes passe par la communication et c'est la mission qui a mobilisé le plus de temps et le plus de personnes. Sans tomber dans une conception réductrice de la jeunesse, il nous fallait régulièrement relancer les jeunes pour qu'ils n'oublient pas les différentes échéances. Les canaux de communication principaux que nous utilisions étaient, les numéros de téléphone personnels et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Snapchat). De manière plus ponctuelle, nous sommes aussi passés par la radio et par le bulletin d'informations municipal de Lannion, mais ces outils de communication étant moins utilisés par les jeunes, nous ne nous sommes pas attardés dessus. Tout comme les différents articles dans les journaux locaux, ils ont plus permis de faire connaître les Assises à l'ensemble de population que de mobiliser les jeunes à participer. La communication avec les jeunes se faisait de manière collective avec des annonces sur Facebook mais également de manière individuelle en contactant les jeunes un par un, soit par téléphone, soit par le biais des réseaux. Cependant, ces réseaux de communication ne peuvent se suffire à eux même. Ils ne sont efficaces que s'ils sont le prolongement d'une

relation déjà existante entre les jeunes et les salariés du pôle jeunesse. Le travail de terrain est donc primordial avant que la communication, notamment par le numérique, soit fructueuse. Un jeune ne va pas faire la démarche de communiquer avec un adulte qu'il ne connaît pas sur les réseaux. Nous arrivons là à l'identification d'un objectif intrinsèque des Assises qui est la communication autour des missions du pôle jeunesse. En effet, les Assises ont permis aux salariés du pôle de se faire connaître, ou du moins reconnaître, par les jeunes du territoire, en physique ou sur les réseaux numériques. L'animateur du PIJ est également devenu « *Promeneur du Net* » au début de l'année 2018. Cette présence sur le numérique, malgré l'instantanéité des réseaux, exige de la disponibilité de la part des professionnels. Enfin, il faut ajouter que le service a pu compter sur les différents services de la mairie pour diffuser les informations des Assises. Le service communication a réalisé les outils de communication avec une ligne graphique identifiée (bandeaux de communication, affiches, flyers, etc.) et le service informatique a aidé à la création des supports vidéos et la mise en place d'un système d'envois collectif de SMS.

Malgré l'armada de communication mise en place, certains jeunes nous ont dit qu'ils n'avaient pas entendu parler des Assises avant la journée d'animations et de concerts organisée en avril 2018. Cela nous montre qu'il est compliqué d'atteindre tout le public souhaité. Pourtant, la communication est nécessaire pour que les jeunes comprennent les objectifs, les enjeux et la marge de manœuvre qu'ils ont avec les Assises de la jeunesse.

Cette nécessité constante de communication auprès des jeunes pose la question de leur désir de participation. Ont-ils réellement envie de participer ou viennent-ils donner leur avis dans les différents espaces pour « faire plaisir » aux salariés du pôle avec qui ils ont créé une relation ?

Pour poursuivre l'analyse, il convient d'identifier quelles sont les possibilités futures de la ville pour sa jeunesse, tant pour sa politique de jeunesse que la démocratie participative à mettre en place.

3. LES ASSISES DE LA JEUNESSE COMME POINT DE DÉPART D'UNE POLITIQUE DE JEUNESSE

Dans cette partie, il s'agit de revenir sur la position des élus lors des Assises à différentes étapes afin d'identifier leur vision de la jeunesse. Par suite, nous analyserons la construction de la future politique locale de jeunesse et les différentes possibilités qui se présentent aux élus. Enfin, nous reviendrons sur l'organisation de la démocratie participative jeunesse, imaginée par les jeunes et le service jeunesse, et voulue par les élus.

3.1. Positionnement et discours des élus au cours de la démarche

Les Assises émanent d'une volonté politique de la mairie, issue de la campagne électorale des municipales de 2014. Il s'agit donc de mettre en avant leur place et leur discours au cours de ce long projet afin de montrer le processus de construction de la nouvelle politique locale de jeunesse. Pour cela, nous reviendrons sur trois moments marquants de la démarche.

3.1.a. Les tables rondes : échanger sans dominer

Dans la mise en œuvre des Assises, nous avons vu qu'il a été décidé d'organiser, à la place des Agoras imaginées au départ, une soirée de concertation entre les jeunes, les élus et les techniciens en février 2018. Le choix a été fait d'organiser cela sous forme de tables rondes pour instaurer un climat convivial à cette soirée, basé sur des échanges cordiaux et non-formels. Lorsque nous avons proposé cette soirée, l'adjoint à la jeunesse a émis la crainte que les différents élus présents se retrouvent dans une position impliquant une prise de décision de leur part. En effet, les décisions sont prises en conseil municipal et ces tables ronds ne devaient pas en être le lieu, mais plutôt celui d'échanges d'informations. D'une part, les jeunes présents apportaient des informations sur leurs éventuels freins et souhaits pour l'avenir de Lannion. D'autre part, les élus et les techniciens apportaient des précisions sur les faisabilités éventuelles des projets et les choix politiques antérieurs qui expliquaient l'état actuel des choses. L'adjoint à la jeunesse a aussi demandé à ce que les jeunes soient rencontrés avant afin qu'ils exposent l'avis de tous, avec un statut de représentant de leurs pairs et non leur point de vue personnel. Pas là l'adjoint met en avant la défense de l'intérêt général, dont il a la mission, mais ne reconnaît pas les avis isolés des jeunes. De notre côté,

nous ne voulions pas que les élus et les techniciens prennent trop de place dans les échanges et qu'ils soient plus dans une position d'écoute. En effet, l'un des freins identifié à la participation des jeunes est l'appréhension du rapport de force. Contrairement aux processus de participation destinés à tous les citoyens, la rencontre avec les élus peut être très intimidante pour beaucoup de jeunes. Prendre la parole et argumenter dans un débat ne sont pas des choses aisées, et d'autant plus face à des élus qui, en plus d'être des adultes, incarnent le pouvoir. C'est pourquoi, dans la mise en place du dispositif, il s'est posé la question de la posture à adopter. Pour cela, nous avons rencontré les élus et les techniciens, en amont, pour leur expliquer notre démarche derrière l'organisation de ces tables rondes, et pour qu'ils puissent échanger entre eux sur la posture à adopter lors des échanges : « *Est-ce que l'on vouvoie ou est-ce que l'on tutoie les jeunes ?* », « *Est-ce que l'on peut leur poser des questions ?* », « *Est-ce que l'on doit prendre position face aux idées qu'ils proposent ?* », etc. Autant de questions qui montrent l'investissement des représentants de l'institution dans la démarche ainsi que la prise en compte de leur position dominante dans les échanges. Ces questions témoignent aussi d'une difficulté à se positionner dans leurs échanges avec les jeunes et peut-être de l'appréhension qu'ils peuvent avoir de leur côté. Enfin, pour limiter l'impact de cette dernière, les membres du service jeunesse (agents et volontaires en service civique) étaient présents à chaque table en tant que modérateur, tant pour freiner des élus trop éloquents que pour reformuler les propos des jeunes par exemple. Cela a aussi mis les jeunes en confiance, puisque le modérateur pouvait appuyer leurs propos. De plus, sur sept tables, cinq modérateurs étaient des volontaires en service civique (ayant donc moins de 25 ans), rajoutant donc un jeune autour de la table. Enfin, un pot était organisé à la suite des échanges collectifs pour que jeunes et institutionnels puissent continuer à discuter. Les retours, tant des jeunes que des élus et des techniciens insistaient sur l'image erronée que les uns pouvaient avoir sur les autres. Pour conclure, nous voyons par cet exemple la nécessité du rôle de modérateur, ce qui montre l'intérêt d'un intermédiaire dans le rapport jeune-élus à long terme, qu'il soit technicien ou volontaire en service civique, même si cela peut être compliqué à long terme.

3.1.b. La restitution : une prise de position publique

Un deuxième moment important des Assises pour apprécier le positionnement des élus est la restitution des propositions des jeunes qui a eu lieu le 14 avril 2018. Celle-ci était ouverte à tous et étaient notamment présents : des techniciens de la ville de Lannion, des élus de la municipalité, M. le maire, M. le député et Mme la sous-préfète. La présence des

différentes institutions, via leurs représentants, peut traduire l'intérêt et le soutien qu'elles portent à cette démarche de participation citoyenne. Il ne faut cependant pas écarter le fait qu'elles soient aussi là par devoir, de par leur statut. La restitution des propositions a donc été faite par les jeunes eux-mêmes. Dans ce groupe il y avait deux lycéens, deux étudiants du supérieur, un salarié, un jeune en voie de micro-entrepreneuriat et deux volontaires en service civique de la ville. Ces deux derniers n'étaient pas prévus initialement mais ont remplacé deux jeunes qui n'ont finalement pas pu être présents ce jour-là. À la fin de la restitution, le maire a prononcé un discours de clôture qui se devait d'intégrer les propositions des jeunes, pour marquer son engagement et celui de la municipalité, auprès de la jeunesse lannionnaise, et ce, en public. Pour des raisons pratiques et d'image publique, le maire avait connaissance, en amont, des propositions présentées par les jeunes afin de pré-rédiger son discours de clôture. Cette décision a été prise en Bureau Exécutif, demandée notamment par la direction du cabinet. Le maire a donc repris, entre autre, le système de démocratie participative proposé par les jeunes et s'est positionné en faveur de cette organisation¹⁹. L'objectif lors de cette restitution était de mettre en avant les jeunes et leur travail, et non les réponses de la municipalités attendues par les partenaires, la presse et le député.

3.1.c. Le séminaire d'élus comme espace de négociation ?

Le troisième moment à mettre en évidence est le séminaire d'élus qui a été organisé le 26 mai, à la suite des Assises. Les séminaires d'élus sont des temps de réunion qui réunissent tous les élus du conseil municipal, sans considération de leur bord politique, et qui ont lieu en dehors du calendrier du conseil (samedi matin). Ces réunions spéciales ont pour objectif d'aborder un sujet spécifique et complexe, comme les Assises, afin de préparer les propositions présentées et soumises au débat et au vote en conseil municipal par la suite. Ce séminaire devait permettre aux élus présents et aux techniciens de prendre connaissance de toutes les propositions imaginées par les jeunes pour en débattre, d'étudier leur faisabilité et d'identifier dans quel calendrier celles-ci peuvent s'inscrire. D'habitude réservé aux membres de l'institution uniquement (élus et techniciens), celui-ci a été ouvert aux jeunes, permettant ainsi, en théorie, une réelle négociation entre tous les acteurs.

Cependant, la participation aux discussions dans une instance de négociations ne correspond finalement qu'à une phase de consultation plus poussée, avec un degré

19 cf. Partie III - C.

d'implication plus élevé. Cela se rapproche plus d'une co-construction de politiques publiques, que d'une réelle participation dans la prise de décision. En reprenant l'échelle de la participation d'Arnstein (1960), ce nouveau degré d'implication des citoyens permet de se rapprocher du niveau de « *partnership* », plaçant ainsi le processus participatif des Assises dans la catégorie qui accorde un pouvoir effectif aux citoyens. Ce pouvoir peut être qualifié d'indirect puisque le vote final se fera sans les jeunes mais les négociations en amont se feront collectivement. Le projet présenté en instance de décision (le conseil municipal) intègre alors les volontés et les contraintes de chaque acteur. Le vote n'est donc pas l'outil de décision ultime dans les processus participatifs et notamment les processus de participation publique. Cette nuance est expliquée dans les travaux de Isabelle Lacroix et Eugénie Dostie-Goulet qui questionne l'influence réelle des acteurs impliqués dans des dispositifs de participation dites décisionnels

« ... le droit de vote, bien qu'il soit au cœur de l'influence, n'est pas tout. Le droit de siéger, le droit de parole, peuvent aussi, techniquement, influencer la décision. Ainsi, selon nous, on ne peut déterminer la participation à la décision uniquement par la possibilité de voter en bout de ligne. Le vote est fondamental, en ce sens qu'il détermine si une instance est décisionnelle ou consultative. Mais la participation à la décision ne découle pas uniquement du droit de vote. Le droit de vote n'est pas tout, et il n'est certainement pas éliminatoire. Pour certains, ce moment unique de la décision n'existerait même pas, puisque tout serait déjà joué au moment du vote. » (Lacroix, Dostie-Goulet, 2013)

Cela interroge la participation décisionnelle en elle-même et pose la question suivante : où est prise la décision ? Le vote en conseil municipal serait alors une formalité légale plutôt qu'un moment de débat ; les projets soumis au vote étant déjà débattus en amont.

De plus, même si la théorie réservait un place aux discussions et au débat sur les propositions, les jeunes présents n'ont pas vraiment eu de place pour s'exprimer, et n'ont pas forcément osé prendre la parole. D'une part, les jeunes présents étaient cinq services civiques de la ville et moi-même. Malgré la légitimité de notre parole, elle ne peut suffire à représenter l'ensemble des jeunes lannionnaises. Notre volonté était d'ouvrir cet espace de négociation, supposée possible, à d'autres jeunes mais cela n'a pas été autorisé. Les élus ont évoqué le fait de respecter « *le temps politique* », sous-entendu le temps de réflexion et de décision politique, qui ne peut être réalisé que par les politiques eux-mêmes puisque c'est leur mission. D'autre part, le rapport de force évoqué plus tôt était encore plus présent lors de cette réunion puisqu'elle avait lieu dans la salle du conseil municipal et en présence du maire, de quatre adjoints et de dix élus (huit de la majorité et deux de l'opposition). Oser prendre la parole et défendre un avis dans cet espace n'est alors pas chose aisée. Nous ne pouvons alors pas dire qu'il y ait eu une négociation entre les jeunes et l'institution sur les

propositions faites. Ce sont finalement les techniciens du service jeunesse qui se porteront garant des jeunes et de leurs propositions face aux élus, servant alors de trait d'union entre ces deux acteurs.

Ces différents moments mettent en avant plusieurs points de levier à la relation jeune-élus : limiter le rapport de force existant (notamment avec des personnes intermédiaires) ; mettre en avant les jeunes et leur travail lors de manifestations publiques ; et enfin, ouvrir de réels espaces de négociations entre ces deux acteurs.

3.2. Les Assises : pour quelle politique de jeunesse ?

Comme évoqué en Partie I, la politique de jeunesse de Lannion est en pleine transition. Les Assises marquent finalement le point de départ d'une nouvelle politique locale de jeunesse en se basant sur les propositions des jeunes. L'enjeu est de réussir à traduire des actions concrètes d'aménagement et d'évolution de l'offre de service public en orientations politiques. En effet, dans les dernières semaines de ma mission, la décision a été prise de rédiger un schéma de référence de la politique jeunesse de la ville. Les actions proposées par les jeunes nécessitent un calendrier à moyen ou long terme, afin notamment de les budgétiser. Sur le modèle du Pacte Jeunesse de la ville de Rennes (35), la ville de Lannion souhaite donc rédiger un document rappelant les grandes orientations politiques concernant la jeunesse. Ce document sera rendu public pour que les jeunes puissent en prendre connaissance. En effet, pour pérenniser la confiance établie entre les jeunes, du moins une partie, et la mairie, ces derniers doivent avoir un retour rapide (Geddes, 2003).

Le document n'est pas encore rédigé, mais nous pouvons émettre des hypothèses quand aux orientations de son contenu. Dans un premier temps mais il pourrait se baser sur les trois axes identifiés par le diagnostic de service de 2015. Ceux-ci sont :

« Axe 1 : La valorisation du jeune, ressource de la cité

Axe 2 : La prise en compte de la parole et des propositions du jeune

Axe 3 : L'orientation du jeune vers les dispositifs favorisant son épanouissement et son émancipation » (Schéma global de la mise en place d'une politique jeunesse rénovée - 2016)

Les deux premières orientations considèrent la jeunesse comme « *ressource de la cité* », c'est-à-dire qu'elle est apte à être actrice de la vie locale, grâce à sa conscience citoyenne (Loncle, 2010). L'action publique serait donc de mettre en œuvre les conditions favorisant la création d'espaces de participation, citoyenne ou politique. Le jeune pourrait alors plus

facilement contribuer au développement de la cité. Cependant, comme évoqué en Partie II, il s'agit d'être vigilant à ce que ces espaces ne soient pas mobilisés uniquement par les jeunes détenant le capital nécessaire à l'appréciation de la fonction de ces espaces. L'enjeu est donc de réunir les conditions pour une participation de tous, sans qu'elle soit obligatoire mais qu'elle dépende de la volonté de chacun. Enfin, l'Axe 3 prend plutôt en considération la « *jeunesse à protéger* » (Loncle, 2010). Il renvoie à la mission de service public d'orientation vers les partenaires, lorsque celui-ci n'est pas en mesure d'assurer l'accompagnement de l'individu. Cette mission suppose donc un réseau partenarial fort et dense. Cependant, comme nous l'avons évoqué, la ville de Lannion n'est pas très riche de structure de jeunesse. Les partenaires identifiés sont le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), la Mission Locale, le Crous et un des lycées de la ville, qui assure plusieurs missions de prévention et d'animations notamment. Les missions de ces partenaires restent limitées et une réflexion est à mener sur l'offre globale de service proposée en direction des jeunes, toute institution comprise. Enfin, la « *jeunesse menace* » (Loncle, 2010) n'apparaît pas directement dans ces axes mais est prise en compte dans les déclinaisons opérationnelles, via des actions de prévention notamment. Il s'agit là de ne pas stigmatiser la jeunesse en officialisant une politique répressive envers elle, mais de se positionner sur une approche pédagogique et préventive. De plus, Lannion n'est pas un territoire sujet à la délinquance ce qui semble justifier cette approche.

Une autre possibilité pour le service jeunesse est de construire la politique de jeunesse sur trois axes qui ont guidé la réflexion lors des Assises et qui ont servi de plan de présentation des actions lors du séminaire des élus en mai. Ces derniers sont :

« *Axe 1 : Développer une démocratie participative jeunesse*

Axe 2 : Renforcer l'attractivité de Lannion pour les jeunes

Axe 3 : Accompagner l'émergence de projets structurants » (document de présentation séminaire - 2018)

En prenant cette répartition, la politique ne serait alors plus basée sur des visions différentes de la jeunesse mais sur les actions à destination des jeunes. En effet, l'Axe 2 et 3 ont pour vocation de répondre aux besoins des jeunes en reprenant les actions qu'ils ont proposé lors des Assises. Celles-ci ont été adaptées par le service jeunesse pour former un ensemble « *cohérent* », comme voulu par la municipalité initialement. De plus, il n'a pas été demandé aux jeunes de réfléchir à une politique publique ou à des axes d'actions mais à des propositions larges, afin de ne pas brider leur imagination. Cette possibilité de construction de la politique de jeunesse a l'avantage et le défaut de considérer la jeunesse comme un ensemble plutôt homogène. L'avantage est de ne pas stigmatiser en classant les

différentes jeunessees mais de proposer des axes de politique publique pour tous. Cependant, l'inconvénient est de prendre le risque d'écarter des problématiques que rencontrent certains jeunes du territoire : l'insertion professionnelle, la santé ou l'accès à la culture par exemple. Ces thématiques peuvent être inscrites dans l'Axe 2 mais il ne faut pas que celui-ci devienne une catégorie « *fourre-tout* ». De plus, cet axe ne devrait peut-être pas être un axe à part entière mais l'objectif global de cette politique de jeunesse, au vu du contexte actuel, évoqué en Partie I. Enfin, l'Axe 1 de ce que pourrait être la politique de jeunesse, se doit d'être questionné. Est-ce que cet objectif émane d'une volonté des jeunes eux-mêmes de construire une démocratie participative jeunesse ? Cet objectif ne servirait-il pas les élus plutôt que les jeunes ? En effet, même si les jeunes ont su s'approprier la démarche, ce thème a été amené par l'institution, via le questionnaire des Assises. L'objectif était de répondre à l'un des champs de questionnement initiaux qui est : « *comment mettre en place une démocratie participative jeunesse ?* ». Les jeunes ont-ils envie que l'on construise une démocratie participative pour eux ? La question est à réfléchir pour ne pas créer une injonction à la participation.

Finalement, ce n'est pas la déclinaison axiale choisie qui importe mais bien de rester fidèle aux propositions des jeunes dans la traduction politique de la municipalité. Ces propositions peuvent être les déclinaisons techniques de cette politique de jeunesse ou les points de départ des orientations, mais le travail reste conséquent puisqu'il y a eu 51 propositions élaborées. Par suite, la politique jeunesse choisie sera intégrée au PEDT. En effet, celui-ci²⁰ a été réévalué en février 2018, et son contenu actuel ne concerne plus que les 3-15 ans. La partie concernant les 15-25 ans doit être rédigée par les retours des Assises.

3.3. Démocratie participative à long terme : quels constats pour quelles propositions ?

La volonté politique est donc de mettre en place un processus de participation des jeunes aux politiques publiques sur le long terme et, de ce fait, la fin des Assises ne marque pas la fin de la mobilisation des jeunes. En effet, le service jeunesse était en charge d'apporter une réponse à un des questionnements des élus : « *Comment établir une démocratie participative jeunesse sur le territoire de Lannion ?* ». Pour cela, il a été demandé aux

²⁰ PEDT 2017-2020

jeunes comment ils feraient pour prendre contact avec les élus et comment les élus pourraient prendre contact avec eux. Finalement, la question de la démocratie participative revenait à identifier les canaux de communication jeunes-élus les plus opportuns. Lors des ateliers (2^e étape des Assises), les différents retours sur cette question combinent plusieurs approches : sur le numérique, dans l'espace public via un intermédiaire, ou en contact direct. Tout d'abord, pour la communication via les outils numériques, les jeunes ont évoqué de créer « *des sondages sur les réseaux sociaux* » ou « *des pétitions en ligne* ». Pour justifier l'intérêt du numérique, les jeunes ont émis plusieurs arguments : « *la communication est rapide* », « *tout le monde est sur les réseaux [sociaux]* », « *ça ne prend pas beaucoup de temps de répondre à un sondage sur Facebook* ». Ces arguments défendent la possibilité d'une participation du plus grand nombre et se rapprochant du modèle de consultation publique, soit un degré de participation plutôt limité. Ensuite, certains ont émis le souhait de ne pas uniquement proposer un espace numérique de participation mais de le compléter avec du « *contact humain, pour ne pas rester tous derrière notre téléphone* ». Le modèle global des Assises semble avoir plu car certains jeunes ont proposé que l'on recueille leur parole sur le modèle des micros-trottoirs ou encore que « *vous [l'équipe jeunesse] fassiez le lien entre les élus et les jeunes* ». Par ces propositions, les jeunes mettent en avant la légitimité du service jeunesse à être l'intermédiaire entre les élus et eux et à devenir leur porte-parole auprès de l'institution. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : le fait qu'ils ne soient pas à l'aise à être en contact direct avec les élus (notamment avec le rapport de force évoqué précédemment) ou alors qu'ils n'aient pas envie d'être en contact avec eux. Enfin, d'autres ont mentionné la pertinence d'organiser des rencontres avec les élus. Deux modèles ont été imaginés : « *Une permanence de l'élu ou d'un membre de la mairie spécialement pour les jeunes (comme cela est fait pour les adultes), mais plus proche de leur lieu de vie* » ou « *Réunir les jeunes et les élus sous la forme de réunions publiques (1 fois par trimestre par exemple)* ». Ces deux options pourraient être des espaces de discussion et de débat, si leur forme n'est pas trop formelle.

Cependant, il peut être réducteur de définir la démocratie participative au simple fait de faciliter les communications entre ces deux acteurs. Il convient d'envisager une place pour les jeunes dans les instances délibératives, voire décisionnelles, pour arriver à une participation qui serve tous les acteurs et pas uniquement les élus. Les retours des jeunes sur cette question lors des Assises²¹ ont amené le service jeunesse à imaginer de « *former*

21 Cf. Annexe n°6 : proposition d'action - démocratie participative

un collectif, moteur de la démocratie participative jeunesse ». L'intérêt est que ce collectif ne soit pas institué et régi par un règlement, comme peuvent l'être les [conseils municipaux de jeunes](#)²². Les jeunes ont spécifié qu'ils ne souhaitent pas devoir s'engager dans quelque chose de formel comme une association ou une instance trop définie. Cela sous-entend que ce collectif est libre de participation et que le rythme de fréquentation est flexible, suivant les différents emplois du temps. La mise en place de ce collectif sera initiée par le service jeunesse, afin de lancer une dynamique collective. L'envie du service est de pouvoir se retirer de ce collectif lorsque celui sera assez stable. Sous le modèle de gestion coopérative, l'idée est que les jeunes deviennent acteurs de ce collectif et qu'ils s'emparent de son organisation. Enfin, la formation de ce groupe est envisagée autour d'un premier projet commun, qui se vaudra festif, en septembre 2018. Amener un projet peut effectivement être le déclencheur de la mobilisation. Se pose alors la question du rôle de ce groupe pour la « *démocratie participative jeunesse* ». En effet, l'idée d'un collectif libre et souple semble réalisable et adapté aux volontés des jeunes car c'est sensiblement sur ce modèle que nous avons organisé la journée d'animations et de concerts du 14 avril 2018. Les réunions d'organisation étaient annoncées sur facebook et en tout une quinzaine de jeunes ont participé aux réunions, et une quarantaine se sont portés volontaire pour être bénévoles lors de la journée. Il semble donc pertinent d'initier la formation d'un tel collectif, en s'appuyant notamment sur les quelques associations étudiantes, afin de favoriser l'émergence de projet visant à redynamiser la ville.

Cependant, il ne semble peut-être pas y avoir de lien entre ce collectif et sa potentielle participation politique. En effet, la question de la démocratie participative jeunesse sur le territoire émane directement des élus. L'un des biais de la mise en œuvre des Assises est effectivement de ne pas avoir questionné les jeunes sur leur envie de mettre en place une démocratie participative à long terme, de ne pas être parti d'une volonté des jeunes. De manière plus globale, les résultats du questionnaire des Assises 2017²³ montrent qu'environ 80 % des jeunes estiment que leur parole n'est pas prise en compte. Malgré cela, le questionnaire ne revient pas sur leur envie que l'on prenne plus en compte leur parole. Cela peut être supposé mais pas affirmé. Il s'agit d'être vigilant et ne pas produire une injonction à la participation, mais d'ouvrir des espaces de participation politique qui puissent être facilement saisis par les jeunes. Enfin, nous avons vu lors des Assises que les élus et le service jeunesse ont eu la volonté d'éviter les travers des processus de démocratie participative (participation symbolique, non ouvert à tous, etc.). Cependant, au terme de la

22 LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté - Article 55

23 Cf. Annexe n°5 : questionnaire Assises 2017

démarche, le pouvoir de décision des jeunes est limité. La question qui suit est donc également de savoir quel serait l'intérêt de mettre en place et de mobiliser les jeunes dans des espaces de participation politique si ces derniers ne peuvent pas avoir une place dans la prise de décision, au terme du processus. Enfin, lors du séminaire d'élus en mai, un élu est revenu sur les propositions faites sur le thème de la démocratie participative : « *avant de parler de démocratie participative, parlons de participation à la démocratie* ». Ce discours sous-entend, qu'il existerait un droit de participer à la démocratie participative. Nul ne pourrait donner son avis et participer au débat démocratique s'il n'a pas voté aux dernières élections ? En effet, nous arrivons là à l'ambivalence même du statut de jeune : entre celui de l'enfant et de l'adulte. Les jeunes rencontrés étaient pour la plupart en âge de voter et la mise en place des Assises ne serait alors pas nécessaire, puisqu'ils pourraient s'exprimer via le vote et via les autres dispositifs de démocratie participative. D'un autre côté, ils ne se reconnaissent pas dans ces instances et ils ont émis le constat que leur parole n'est pas assez prise en compte. La question ne se pose donc pas pour les mineurs qui ne peuvent pas voter. De plus, la CIDE reconnaît le droit à la participation et non le devoir de participation, comme un droit fondamental des enfants pour qu'ils prennent part au développement de la société démocratique. De manière plus large, ce discours renvoie à une certaine vision de la jeunesse qui ne soit ni républicaine, ni citoyenne, et qui ne serait donc pas légitime à prendre part au débat démocratique entre les élections. Cela explique peut-être l'un des travers de la démocratie participative : les élus demandent aux jeunes de participer mais n'estiment pas forcément qu'ils soient légitimes à le faire et, de ce fait, ne leur accordent pas de pouvoir de décision. Si l'objectif est de rétablir la confiance entre les jeunes et les institutions, il convient donc que les représentants de ces institutions aillent plus loin dans la confiance qu'ils accordent aux jeunes et en leurs capacités à prendre part au développement de la cité. Il s'agit donc de clarifier auprès des jeunes la finalité de ce que permettrait leur participation, avant de les amener à participer (Geddes, 2003).

La proposition des jeunes concernant le recueil de leur parole et leur participation aux politiques publiques est donc de combiner des temps de rencontre avec les élus, des consultations sur les réseaux sociaux mais aussi que l'on vienne les voir directement pour échanger avec eux sur leur quotidien. Cette proposition multimodale a dû être appuyée par le service jeunesse auprès des élus pour comprendre la nécessité d'avoir plusieurs approches. Les dernières [rencontres de l'INJEP](#) en décembre 2017 mettent en avant cet aspect de la participation des jeunes. En effet, plusieurs outils et espaces peuvent être le réceptacle d'un engagement et d'une participation à la vie publique : le numérique, les rencontres publiques, la mobilisation entre pairs, le volontariat en service civique, les

Coopératives Jeunesse de Service, le bénévolat, etc. Ces nouvelles modalités sont à prendre en compte par les élus et les instances mais surtout, elles doivent être reconnues comme une véritable forme nouvelle de démocratie.

Afin de construire une relation de confiance avec les jeunes, la municipalité se doit de créer des espaces de participation politiques, où la participation reste un droit, et qui n'a pas besoin d'être mérité. Enfin, il s'agit également de reconnaître la participation citoyenne, basée sur la mise en place de projets collectifs, comme acte démocratique, favorisant le développement de la cité.

CONCLUSION

La ville de Lannion fait face à différents enjeux de développement : la désertification de son centre-ville, la baisse de la démographie, un marché du travail en tension ou encore la mobilité, avec dernièrement la fermeture de l'aéroport et de ses liaisons avec Paris. En tant que ville centre de la communauté d'Agglomération, la ville se doit de proposer des services qui dépassent le simple rayonnement communal. Pour trouver des solutions à ces différents enjeux, la municipalité a choisi à plusieurs reprises de s'appuyer sur les avis des citoyens : concertations publiques, médiation culturelle, projet de réhabilitation urbaine du centre-ville, conseils de quartiers, etc. L'année 2017-2018 aura été celle de la jeunesse. Considérer les jeunes comme des citoyens ressources de la ville et acteurs à part entière du développement et de la dynamisation de la cité étaient les leitmotifs des Assises de la jeunesse. Ce dispositif de démocratie participative avait pour vocation d'amener les jeunes de 15 à 25 ans à émettre des propositions d'actions qui répondent aux freins auxquels ils doivent faire face dans leur vie quotidienne. Pour cela, une équipe de neuf personnes a mis en œuvre ce projet qui a duré près d'un an et demi. Cela a permis de prendre le temps de la réflexion, d'expérimenter différentes formes d'approches auprès des jeunes et de remettre en question ces approches. De manière plus globale, cela a permis d'installer une dynamique jeunesse au sein des différents services de la ville qui se sont saisi de cette occasion pour orienter leurs actions habituelles vers ce public. Enfin, cette année a permis de faire connaître le service jeunesse et ses missions auprès des jeunes, malgré la période de transition qu'il traverse.

Ma mission de stage s'inscrivait dans ce processus de transition. J'ai pu contribuer, en plus de la mission de terrain, à la réflexion globale sur la mission jeunesse de la ville ainsi que sur le positionnement et l'organisation future du service jeunesse. Ma position de stagiaire fut de plus, assez spécifique puisque, arrivant de Rennes sans connaître le territoire et sans moyen de locomotion, je vivais directement les réalités quotidiennes des jeunes de la ville. En plus de faciliter les échanges avec les jeunes, cela m'a permis de saisir plus rapidement les enjeux de la ville et de ma mission. J'ai vécu ce stage comme une période en immersion. D'un point de vue professionnel, j'ai acquis en autonomie, en responsabilité et en organisation, les qualités nécessaires à l'ingénierie de projet. Ce stage aura surtout été une première expérience dans le monde de la fonction publique, et de la lourdeur institutionnelle qu'elle engendre. Cependant, l'échelle d'une commune de 20 000 habitants reste suffisamment petite pour mettre en place des projets en transversalité (entre les

différents services), et tout en étant assez importante pour que les projets soient ambitieux. Cependant, la fonction publique est un espace de négociation constante entre les techniciens et les élus, multipliant les allers-retours de documents et les relectures. Cette négociation est nécessaire à la construction de l'action publique mais crée cette lourdeur administrative évoquée plus tôt.

À l'issue des Assises, le travail restant est de traduire les actions proposées par les jeunes en politique publique de jeunesse pour la ville. Cela passera dans un premier temps par la rédaction d'un schéma de référence pour les prochaines années. Il est à espérer que les différentes propositions des jeunes ne seront pas pour autant mises à l'écart et qu'elles pourront être réfléchies et exécutées. Dans un second temps, il s'agira de définir quelle place les élus souhaitent pour les jeunes dans leurs politiques publiques et dans l'espace public. Le projet de réhabilitation du centre-ville *Lannion 2030*, est l'occasion pour les élus d'intégrer les propositions des jeunes pour l'aménagement urbain. Plus globalement, c'est aussi l'occasion d'établir une place pour les jeunes dans le centre-ville, pour les rendre visibles et favoriser leur participation à la vie de la cité et à la démocratie locale. L'enjeu démographique du territoire trouvera des leviers d'amélioration dans la jeunesse et dans ce cas, il convient de rassembler les conditions nécessaires à leur installation sur le territoire. Enfin, accorder un espace propre à ce public, dans le centre-ville, c'est aussi leur permettre de se mettre en avant, de prendre des initiatives et qu'il devienne acteur du dynamisme local.

Si l'on revient sur la question de la démocratie participative jeunesse, instaurée pendant l'année, nous avons identifié plusieurs éléments à mettre en avant pour une mise en œuvre cohérente et spécifique aux jeunes de 15 à 25 ans. Tout d'abord, il s'agit de multiplier les approches et les outils de participation. En plus de récolter différents types de données, chaque profil de jeune peut trouver la méthode qui lui convient le mieux pour donner son avis. Différents espaces de participation sont pertinents pour ce public : l'espace public, l'espace numérique et les différents lieux qu'ils fréquentent. Dans un second temps, il s'agit d'être clair sur les enjeux et les objectifs de cette participation auprès des jeunes afin de ne pas les décevoir et de ne pas être dans une participation symbolique, source de défiance envers les institutions. Enfin, il s'agit de réfléchir à ce que ces espaces de participation permettent une négociation entre les jeunes et les élus pour que les intérêts des deux acteurs soient assurés. À l'inverse, une simple concertation publique aura plutôt tendance à servir les élus que les jeunes, ou de manière générale les citoyens.

Lors de ce travail réflexif j'ai donc interrogé la mise en œuvre d'un dispositif de démocratie participative auprès des jeunes. Cependant, une question reste en suspend : les jeunes ont-ils envie que l'on instaure des espaces de démocratie participative pour eux sur le long terme ? Le travail de cette note réflexive ne permet pas d'y répondre et il serait judicieux d'identifier la proportion de jeunes intéressée par un investissement à long terme dans la participation politique de la ville. En effet, le temps et la mobilisation de personnel que cela représente interroge sur la nécessité de penser des espaces de participation spécifiques à ce public. En effet, ne serait-il pas plutôt judicieux de repenser les espaces déjà existants afin de faire se rencontrer des citoyens de réalité sociale, d'âge et d'avis différents ? L'intergénéralité défendue par certains élus, peut aussi renvoyer à la participation citoyenne, notamment au sein des conseils de quartier. Plutôt qu'une démocratie participative spécifique à la jeunesse, ne faudrait-il pas penser l'accès des jeunes à la démocratie participative ? En effet, pour donner de la visibilité aux jeunes et en faire des acteurs de première ligne de la participation citoyenne, ne faut-il pas les inclure à part entière dans le débat démocratique et citoyen de la ville ? Cette réflexion est, de mon point de vue, à mener pour limiter le clivage jeunesse/vieillesse existant sur le territoire et ainsi faire grandir le sentiment de prise en considération chez les jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

O u v r a g e s

Bacqué M-H., Rey H., et Sintomer Y., (2005), « Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in *Gestion de proximité et démocratie participative - une perspective comparative*. La Découverte, pp. 9-46.

Baltrix C., (2010), « Concertation et débat public » in dir. Borraz O., Guiraudon V., *Politiques publiques – 2, changer la société*, Presses de Sciences Po, 21p.

Bevort A., (2009), « Ancienneté et universalité de la démocratie participative » in Bouquet B., Draperi J-F., Jaeger M., *Penser la participation en économie sociale et en action sociale*, Dunod, chap. 6, 5p

Blondiaux L., (2008) *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, coll. La république des idées, 109 p.

Borraz O., Guiraudon V., dir., (2010), *Politiques publiques – 2, changer la société*, Presses de Sciences Po

Charre J-P., (2009), « Les obstacles à la participation associative » in dir. Tournon J., *La République Anti-participative : obstacles à la participation des citoyens à la démocratie locale*, l'Harmattan, chap. 6, p.10

Gourgues G., (2013), *Les politiques de démocratie participative*, Presses Universitaires de Grenoble, coll. Libres cours

Loncle P. (2010), *Politiques de jeunesse – Les défis majeurs de l'intégration*, Presses Universitaires de Rennes, coll. Res publica

Paoletti M., (2009), « Démocratiser d'abord », in dir. Tournon J., *La République Anti-participative : obstacles à la participation des citoyens à la démocratie locale*, l'Harmattan, chap. 2, 24p.

Tournon J., (2009) « Démocratie représentative, démocratie participative », in *La République Anti-participative : obstacles à la participation des citoyens à la démocratie locale*, l'Harmattan, chap. 1, 6p.

Young I.M., (2000), *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press.

A r t i c l e s

Arnstein S. R., (1960), « Eight rungs on a Ladder of Citizen Participation », In *Une échelle de participation citoyenne*, traduit de l'anglais par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, 2006, 19p.

Becquet V., (2018), « Comprendre l'instrumentation des questions de citoyenneté dans les politiques d'éducation et de jeunesse : une typologie des dispositifs d'action publique », *Lien social et Politiques*, (80), 15–33.

Chafik H., (2015), « L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ? », *Agora débats/jeunesses*, vol. 69, no. 1, pp. 73-86.

Deville J., (2007), « Investir de nouveaux territoires à l'adolescence », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°4,

Gaudin J-P., (2010), « La démocratie participative », *Informations sociales* 2010/2, (n° 158), p. 42-48.

Geddes M., (2002), « Intégrer les jeunes à la démocratie locale en Grande-Bretagne : tensions au New Labour », *Lien social et politiques*, n°48, p. 151-166

Koebel M., (2007), « Les travers de la démocratie participative », *Les grands dossiers n°6 - Peut-on changer la société ?*, Sciences Humaines, mars-avril-mai 2007 (pp. 30-34).

Monbeig M. (2007), « L'impossible démocratie participative », *Pensée plurielle*, 2007/2 (n° 15), p. 29-47.

Vulbeau A., (2001), « La jeunesse comme ressource Expérimentations et expérience dans l'espace public », *Agora débats/jeunesses*, 23, Faire couple, p. 132

C o n f é r e n c e s

Blondiaux, L. (11 novembre 2004), « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique » (à paraître dans *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris, La découverte, 2004) Conférences de la Chaire MCD.

Lacroix I. et Dostie-Goulet E., (mai 2013), « Participation décisionnelle et pouvoir citoyen », communication dans le cadre du colloque annuel de la SQSP, Montréal.

R a p p o r t s

Armorstat, (2017), « Les tendances démographiques en Bretagne et Côtes d'Armor - recensement 2014 », URL : <https://www.armorstat.com/Etudes-Publications/Etude-Population-Recensement2014.pdf>

CEVIPOF, (2018), « Baromètre de la confiance politique - vague 9 - Un fragile retour de la confiance dans les jeunes générations », par Muxel A., Sciences Po, URL : https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Confiance2018_MUXEL.pdf

Conseil de l'Europe, (2015), « Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale », URL : <https://rm.coe.int/168071b53c>

INJEP, Observatoire de la jeunesse, (2013), « Retour sur la présidentielle de 2012 : comment les jeunes ont-ils voté ? », Jeunesses – études et synthèses, n°13, juin 2013

INJEP, Observatoire de la jeunesse, (2015), « Des élections locales aux élections européennes : pour une lecture plus nuancée de la participation des jeunes », Jeunesses – études et synthèses, n°27, juillet 2015

La fabrique de la cité, « L'attractivité des villes – étude menée de janvier à avril 2010 », Synthèse, 2010, URL : [https://www.lafabriquedelacite.com/fabrique-de-la-cite/data.nsf/48B665E9F7307C18C1257B820036EE6B/\\$file/fabrique-synthese-futuribes-attractivite-des-villes.pdf](https://www.lafabriquedelacite.com/fabrique-de-la-cite/data.nsf/48B665E9F7307C18C1257B820036EE6B/$file/fabrique-synthese-futuribes-attractivite-des-villes.pdf)

UNICEF, « Droit de Cité, la participation citoyenne des enfants et des jeunes », Les éditions de l'atelier, septembre 2011, URL : <https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/DroitDeCite.pdf>

Webographie :

INJEP, Les rencontres annuelles, (2017), « Les nouvelles jeunesses de la démocratie : une revitalisation de la participation citoyenne ? », <http://www.injep.fr/article/retour-sur-les-rencontres-2017-12046.html>

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : organigramme DEVS

Annexe n°2 : carte de Lannion

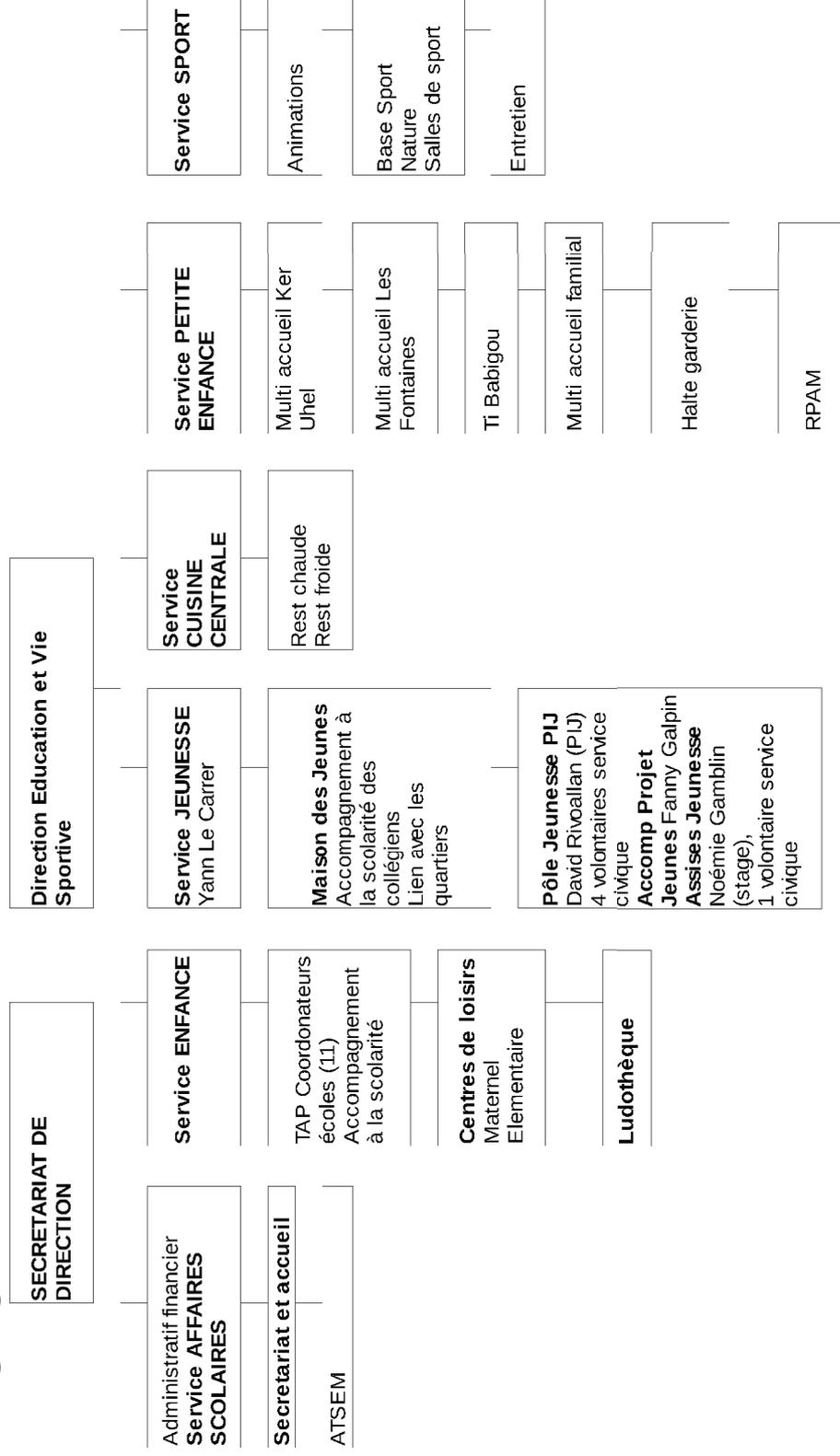
Annexe n°3 : questionnaire 2015

Annexe n°4 : résultats questionnaire 2015

Annexe n°5 : questionnaire Assises 2017

Annexe n°6 : proposition d'action - démocratie participative

Annexe n°1 : organigramme DEVS



Annexe n°3 : questionnaire 2015

Questionnaire jeunesse :

La Ville de LANNION s'intéresse à la Jeunesse et souhaite vous intégrer à ses réflexions par l'intermédiaire de ce questionnaire. Elle vous donne la parole pour exprimer vos préoccupations, vos interrogations (sur différentes thématiques, trouver du boulot, engagement bénévole, santé, développement de vos idées, logement, devenir autonome, loisirs, passion, vacances...).

Informations d'ordre général

1- Vous êtes ?

- Un garçon
- Une fille

2- Quel âge avez-vous ?

- 11-14 ans
- 15-17 ans
- Majeur

3- Où habitez vous ?

- Lannion
- Autre :

4- Quelle est votre situation ?

- Collégien
- Lycéen
- Apprenti
- Etudiant
- Demandeur d'emploi
- En emploi
- Autre :

Votre situation

5- Actuellement, vous vivez :

- Avec vos parents ou votre famille
- Seul(e)
- En couple
- En colocation
- Autre :

6- Avez-vous un ou plusieurs enfant(s) ?

- Oui
- Non

Si oui, rencontrez-vous des difficultés pour les faire garder ?

- Oui
- Non

Précisez :

7- Quelles sont vos conditions de logement ?

- Vous habitez chez vos parents ou votre famille
- Vous êtes locataire d'un logement
- Vous êtes en internat scolaire
- Vous résidez au sein d'un Foyer de Jeunes Travailleurs
- Vous êtes en recherche de logement
- Autre :

Mobilité

8- De quel(s) moyen(s) de transport disposez-vous personnellement ? (Plusieurs réponses possibles)

- Voiture
- Deux-roues motorisés(scooter, moto,...)
- Vélo
- Aucun

9- De quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous principalement pour vos loisirs, vos études, votre formation ou votre vie professionnelle ? (Plusieurs réponses possibles)

- Voiture personnelle
- Voiture des parents
- Deux-roues motorisés(scooter, moto,...)
- Vélo
- Transport en commun(bus, train,...)
- Covoiturage
- Stop
- Autre :

10- Les déplacements représentent-ils pour vous un obstacle ?

- Oui
- Non

Si oui, pour quelle(s) raison(s) :

11- Sur vos temps libre, où allez-vous ?

Dans votre ville : (citez les lieux)

Hors de votre ville :

11- Pour que faire ? (loisirs, sports, démarches ...)

Dans votre ville :

Hors de votre ville :

Votre vie sociale et vos loisirs

12- Pratiquez-vous dans l'année ?

- Une activité sportive
- Une activité culturelle ou artistique (musique, danse, théâtre, arts plastiques...)
- aucune
- Autre :

Si oui, la(les)quelle(s) et où ?

13- Y a-t-il des obstacles qui vous empêchent de pratiquer certaines activités que vous souhaiteriez faire ?

- Oui
- Non

Si oui, le(les)quel(s) ?

14- Avez-vous été ou êtes vous "engagé" ? (Aider gratuitement des amis, la famille, une association...)

- Oui
- Non

Si oui, dans quel domaine ?

- Culturel ou artistique
- Sportif
- Caritatif, solidaire, social
- Politique
- Environnement
- Loisirs, jeux
- Autre :

15- Avez vous des interrogations parmi ces différents domaines ? (qu'est ce qui vous pose problème dans votre vie de tous les jours)

- Logement
- Trouvez un JOB pendant vos vacances ou temps libres
- Santé
- Partir à l'étranger
- Trouver un travail
- Les études, formations ou métiers
- Les relations garçon/filles
- Loisirs, vacances
- Engagement, bénévolat
- Autre :

16- Dans ce cadre, auriez-vous besoins de l'aide d'un ou plusieurs adulte(s) ?

- Oui
- Non

Si oui, sauriez-vous à qui vous adresser ?

17- Vous exprimez vous facilement envers les adultes ?

- Oui
- Non

Si non, pourquoi ? (peur de mal faire, d'être jugé...)

18- Sur votre ville, avez vous des envies particulières ?

- Oui
- Non

Si oui, la(les)quelle(s) ?

19- A quoi rêvez-vous pour votre avenir ? (lâchez-vous)

Annexe n°4 : résultats questionnaire 2015

BILAN FINAL RECUEIL PAROLES DE JEUNES

Participation

11-14 ans		15-17 ans		18-25 ans	
112 recueils		81 recueils		153 recueils	
41 % filles	59 % gars	60,5 % filles	39,5 % gars	46% filles	54% gars

Déplacements

11-14 ans	Voiture parents (72%)	Bus (38%)	Vélo (26%)	Covoiturage (15%)	A pied (8%)	2 roues motorisées (2,6%)	Freins aux déplacements (8%)
15-17 ans	Voiture parents (84%)	Bus (58%)	Vélo (49%)	Covoiturage (24,50%)	2 roues motorisées (20%)	A pied (6%)	Freins aux déplacements (34,5%)
18-25 ans	Voiture (40%)	Covoiturage (32%)	Bus (28%)	A pied (14%)	Vélo (12,5%)	2 roues motorisées (5%)	Freins aux déplacements (34%)

L'augmentation des freins aux déplacements chez les lycéens marque essentiellement le désir progressif d'autonomie vis à vis des parents.

Chez les jeunes majeurs, il est lié en partie aux inadéquations des horaires de bus avec les nécessités de la vie estudiantine (changer de site de cours à une heure précise, notamment entre l'ENSSAT et l'IUT). Le covoiturage avec les étudiants ayant une voiture est alors plébiscité.

Lieux de déplacements

11-14 ans	Loisir asso/struct public (43%)	Loisirs commX (18%)	Commerces (18%)	Centre ville (14%)	Regroup J (13%)	Pairs (10%)	Balades (8%)	Famille (4,5%)	Equipt de prox (3,5%)
15-17 ans	Regroup J (65%)	Loisir asso/struct public (54%)	Loisirs commX (42%)	Centre ville (31%)	Pairs (27%)	Commerces (26%)	Balades (23%)	Famille (7,5%)	Equipt de prox (3,5%)
18-25 ans	Centre ville (38%)	Loisir asso/struct public (28%)	Commerces (26,5%)	Balades (20%)	Loisirs commX (19,5%)	Regroup J (9,5%)	Pairs (8%)	Equipt de prox (0,5%)	

L'attrait des espaces de regroupement de jeunes comme le skate park se confirme chez les lycéens.

Le centre ville se révèle un espace attractif pour les lycéens et jeunes majeurs.

La place des commerces ne signifie pas la même chose pour les collégiens et lycéens (il s'agit de lèche vitrines) et pour les jeunes majeurs (il s'agit de faire des courses, notamment d'alimentation).

Loisirs

11-14 ans	Sport (86,5%)	Culturel (20,5%)			Freins pour 20%
15-17 ans	Sport (71,5%)	Culturel (23,5%)	Se regrouper entre amis (23,5%)	Faire les magasins (15%)	Freins pour 31%
18-25 ans	Sport (53,5%)	Culturel (12,5%)			Freins pour 41%

Le manque de temps disponible est un frein qui augmente chez les lycéens et jeunes majeurs.

Engagement

11-14 ans	30,00%	Sport (17%)	Social (6,25%)	Culturel (4,50%)	Autre (2,5%)	Environnement (1%)
-----------	--------	-------------	----------------	------------------	--------------	--------------------

15-17 ans	42,00%	Sport (28%)	Social (7,5%)	Politique (6%)	Culturel (2,5%)	Environnement (2,5%)
18-25 ans	52,00%	Social (19,5%)	Sport (15%)	Culturel (14,5%)	Politique (2,5%)	Environnement (2,5%)

L'engagement des collégiens, et surtout lycéens se fait majoritairement dans le cadre de la pratique de sport dans le milieu associatif, moins fréquenté par les jeunes majeurs. Le « social » (aide aux devoirs, animation en EPHAD...) est important.

Préoccupations

11-14 ans	Etudes, métiers (18%)	Relations famille, gars/filles (10%)	Santé (9%)	Etranger (5%)	Logement(3,5%)		
15-17 ans	Etudes, métiers (44,5%)	Etranger (17%)	Relations gars/filles (10%)	Engagement (10%)	Vacances loisirs (5%)	Santé (3,5%)	Logement (1%)
18-25 ans	Etudes, métiers (42,5%)	Etranger (12%)	Santé (8,5%)	Logement (8,5%)	Vacances loisirs (8,5%)	Relations gars/filles (5%)	Engagement (3%)

Le Point Information Jeunesse n'est repéré que par un individu (dans la tranche des 15-17 ans).

Les études et l'accès au monde professionnel est leur principale préoccupation.

Envies sur la ville

11-14 ans	Magasins (13,5%)	Aménagements de loisir, sportif (9%)	Transports collectifs (4,5%)	Activités loisir commercial (2%)	Festifs (1%)	Lieux de regroupement Jeunesse (1%)	Etudes (1%)
15-17 ans	Aménagements de loisir, sportif (21,5%)	Festifs (11%)	Lieux de regroupement Jeunesse (11%)	Activités loisir commercial (10%)	Transports collectifs (7,5%)	Magasins (6%)	
18-25 ans	Transports collectifs (6%)	Aménagements de loisir, sportif (6%)	Festifs (4%)	Ville + vivante (4%)	Lieux de rencontre (2,5%)	Lieux de regroupement jeunesse (2%)	

Les besoins évoluent selon les tranches d'âge mais la demande de lieux ou d'occasions de rencontre est bien présente chez les lycéens et les jeunes majeurs.

Envies d'avenir

11-14 ans	Métier vocation (37,5%)	Vie « normale » (22,5%)	Utopie (15%)	Voyage (4,5%)	Environnement (2,6%)
15-17 ans	Vie « normale » (34,5%)	Métier vocation (17%)	Voyage (17%)	Utopie (12%)	Changer le monde (7,5%)
18-25 ans	Vie « normale » (31%)	Métier vocation (15,5%)	Voyage (10%)	Changer le monde (4,5%)	Utopie (4,5%)

La faiblesse de l'utopie, normalement constituante de l'esprit de la jeunesse, confirme les observations nationales sur les difficultés actuelles de la jeunesse.

Annexe n°5 : questionnaire Assises 2017

Questionnaire jeunes de 15 à 25 ans

Assises de la Jeunesse

Ce questionnaire est proposé par la Ville de Lannion. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans vivant à Lannion ou fréquentant Lannion pour leurs activités. La Mairie de Lannion souhaite interroger les jeunes afin de mieux les connaître et de préparer les Assises de la Jeunesse qui se tiendront courant 2017-2018. Les Assises de la Jeunesse consistent à créer des espaces de parole visant la co-construction de la politique jeunesse municipale.

En remplissant ce questionnaire, chaque jeune contribue au diagnostic de la jeunesse lannionnaise. Merci de prendre le temps de répondre aux questions pour faire connaître ton avis.

A propos de toi :

1. Tu es :
 une fille un garçon
2. Quel est ton âge ?
 Entre 15 et 17 ans Entre 18 et 21 ans
 Entre 22 et 25 ans
3. Tu es :
 Lycéen(ne) Etudiant(e)
 Apprenti(e) Salarié(e)
 En recherche d'emploi
 Autre :
4. Tu habites :
 à Lannion
 Autre :
5. La semaine, où vis-tu ?
 Chez tes parents En logement individuel
 En chambre étudiante En internat
 En foyer ou résidence de jeunes
 Autre :

A propos de Lannion :

1. Comment te sens-tu dans ta ville ?
 Bien Plutôt bien
 Plutôt mal Mal
2. Comment occupes-tu ton temps libre ?
 Activité sportive Activité culturelle
 Etre avec tes amis Etre avec ta famille
 Internet, Jeux vidéos Autre :

3. D'après toi, qu'est-ce qui manque le plus aux jeunes de ton âge à Lannion ? (2 choix)

- Des transports Des événements culturels
 Des structures sportives Des activités
 Des espaces jeunes De la sécurité
 Des instances pour donner son avis
 Des lieux où s'informer et demander conseil
 Autre :

4. A ton avis, qu'est ce qui contribue le plus à rendre une ville dynamique ? (2 choix)

- Les animations proposées
 Le nombre de commerce Les lieux où sortir
 L'offre de formation, l'emploi
 la facilité des déplacements Autre :

5. Souhaites-tu rester vivre à Lannion ou à proximité ? oui non

5.2. Si non pourquoi ?

6. Penses-tu que les jeunes s'intéressent suffisamment à la vie de leur commune ?

- oui non

6.2. Si non, quelles en sont les raisons ?

7. Aimerais-tu participer à rendre la Ville de Lannion plus attractive, plus dynamique ?

- oui non

7.2. Pourquoi ?



lannion2030.bzh



A propos de la société :

1. Que représente la République Française pour toi (ta place en tant que citoyen dans la société) ?

.....

2. Que penses-tu de la devise française « Liberté, Egalité, Fraternité » ?

.....

3. Est-il important pour toi de rester en Bretagne :

3.2. Pour tes études ? oui non

3.3 Dans ta vie professionnelle ? oui non

4. Considères-tu être attaché(e) à la culture bretonne ? oui non

5. Penses-tu aller voter aux prochaines élections (les présidentielles, 23 avril et 07 mai 2017) ?
 oui non

5.2. Pourquoi ?

.....

6. Aimerais-tu que le droit de vote soit autorisé dès 16 ans en France ? oui non

6.2 Pourquoi ?

.....

7. Penses-tu qu'une démocratie soit un système politique qui permet aux citoyens de s'exprimer librement ? oui non

8. Est-ce que tu as le sentiment de pouvoir donner facilement ton avis ? oui non

9. Penses-tu que les politiques prennent en compte la parole des jeunes ? oui non

10. Selon toi, quel est le principe de la justice ?

.....

11. Penses-tu que les êtres humains sont tous égaux devant la loi ? oui non

11.2. Si non, pourquoi ?

.....

12. Selon toi, est-ce que la société actuelle va bien ? oui non

12.2. Si non, que faudrait-il changer ?

.....

13. Penses-tu pouvoir changer la France, la société ? oui non

14. Te sens-tu concerné(e) par des causes à défendre/ à protéger ? oui non

14.2. Si oui, la(les)quelle(s) ? (2 choix)

Protection de la nature

Défense des droits de l'Homme

Lutte contre les discriminations

Lutte contre la faim

Autre :

.....

15. Es-tu favorable à la création d'un espace de proposition des jeunes à Lannion (événementiel, impulsion de nouveaux projets, concertation...) ?
 oui non

15.2. Pourquoi ?

.....

16. Penses-tu que ce questionnaire va servir à quelque chose ? oui non

16.2. Si non, pourquoi ?

.....

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire. Les résultats de l'enquête seront publiés sur le site internet de la Ville.



lannion2030.bzh



Annexe n°6 : proposition d'action - démocratie participative

Collectif de jeunes et démocratie participative

Constats :

- Le territoire de Lannion est peu marqué « jeunesse »
- Il manque une instance (qui ne doit pas en être une) de participation pour les jeunes
- La parole et l'avis des jeunes sont peu pris en considération
- Il manque des événements en soirée de septembre à juin
- Les jeunes ne se retrouvent pas forcément dans la programmation culturelle du territoire.

Extraits

« Comment faire pour récupérer ta parole et celle des jeunes en général ? Comme vous faites là, pour les Assises, en venant nous voir directement ! »

Propositions :

- **Former un collectif de jeunes volontaires pour dynamiser le territoire en proposant des animations. Collectif ouvert à tous, pouvant proposer des animations artistiques, musicales variées, des soirées à thème**
- **Ce collectif (non institué) pourrait être le moteur de la démocratie participative jeunesse en étant force de proposition dans la Ville.**
- **Le collectif pourra être un des relais de la parole des jeunes auprès de la Mairie, en complément de la présence du pôle jeunesse sur l'espace public et numérique (ateliers, micro-trottoirs, sondage facebook...)**
- **Organiser des temps d'échanges avec les élus de façon régulière (1 fois par trimestre?), là où sont les jeunes**

GAMBLIN	Noémie	11 juillet 2018
Master 2 mention santé publique Parcours : « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnements »		
Opérationnalisation de la démocratie participative auprès des jeunes 15-25 ans : quel processus pour quelles finalités ?		
Promotion 2017-2018		
<p><i>Résumé :</i></p> <p>Les Assises de la jeunesse de la ville de Lannion (22) sont un dispositif de démocratie participative destiné aux 15-25 ans. Nées d'une initiative politique des élus municipaux et portées par le service jeunesse de la ville, elles ont ouvert des espaces de participation à la vie démocratique de la cité pour ce public. Ce travail tente de comprendre comment mettre en œuvre un tel dispositif auprès de ce public, et quel impact peut avoir cette participation sur les politiques publiques de la ville, et notamment sur la politique locale de jeunesse. Enfin, ce travail revient sur les propositions faites par les jeunes sur la mise en place d'un dispositif de démocratie participative à long terme, afin de montrer leur pertinences et leur limites.</p>		
<p><i>Mots-clés :</i></p> <p>jeunesse, politique publique, démocratie participative</p>		
<p><i>L'École des Hautes Études en Santé Publique, l'Université Rennes 1 et l'Université Rennes 2 n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i></p>		